

CRIC n° 32 (2024-2025)

2^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité

Lundi 4 novembre 2024

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site www.parlement-wallonie.be, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Examen de l'arriéré.....	1
PROJETS ET PROPOSITIONS	1
Proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie globale de réparation des pertes engendrées par la fièvre catarrhale, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 67 (2024-2025) N° 1).....	1
Désignation d'un rapporteur.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Wahl.	
Exposé de M. Fontaine, coauteur de la proposition de résolution.....	1
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine.	
Discussion générale.....	3
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Wahl – M. François Huberty – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Vote sur l'ensemble.....	8
Confiance au président et au rapporteur.....	8
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine.	
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	8
Question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la diversification des sources de protéines dans l'alimentation animale ».....	8
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien psychosocial des agriculteurs ».....	10
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la production et le soutien au lait de foin ».....	12
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « Les critiques émises par les associations environnementales sur les modifications du Plan stratégique de la PAC ».....	13
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière de production d'huile de tournesol ».....	15
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. J.-P. Bastin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pisciculture en Wallonie ».....	17
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	

Question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le référentiel R10-R15 en matière d’érosion des terres agricoles ».....	18
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Jacqmin à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’accès au foncier agricole ».....	19
Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la simplification administrative en matière agricole ».....	20
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’impact des aléas météorologiques sur les productions agricoles pour les années 2024 et 2025 ».....	21
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Goffinet à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’expansion d’espèces exotiques et l’importance des sciences participatives ».....	23
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Goffinet à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la prolifération de l’herbe du diable ».....	25
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les attaques d’un loup à Cul-des-Sarts ».....	26
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Tellier à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la simplification administrative concernant la procédure de vente de bois de forêts publiques ».....	26
Intervenants : M. le Président – Mme Céline Tellier – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la Conférence de Cali sur la biodiversité » ;	
Question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la COP16 et ses enjeux pour la Wallonie » ;	
Question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’évaluation des engagements de la Belgique dans le cadre de la COP16 ».....	28
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Nicolas Janssen – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la chenille processionnaire du pin ».....	31
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet LIFE Vallées Atlantiques ».....	32
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Baurain à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la reconduction de conventions de coopération horizontale liées aux 14 contrats de rivière de Wallonie ».....	33
Intervenants : M. le Président – M. Pascal Baurain – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	

Question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les règles de circulation des animaux domestiques en forêt et dans les zones rurales ».....	33
Intervenants : M. le Président – M. Eddy Fontaine – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre l’écrevisse rouge de Louisiane ».....	34
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la neutralisation des nids de frelons asiatiques » ;	
Question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « l’intervention de la Région dans la lutte contre le frelon asiatique ».....	36
Intervenants : M. le Président – M. Nicolas Janssen – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Soupart à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des inondations à Harmignies ».....	38
Intervenants : M. le Président – M. Guillaume Soupart – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « les dérives concernant la cueillette des champignons ».....	39
Intervenants : M. le Président – M. Loïc Jacob – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le plan d’action de lutte contre la prolifération des rats laveurs ».....	40
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Warzée-Caverenne – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre les scolytes ».....	41
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien de la Wallonie aux tiers-lieux ».....	42
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	43
Interpellations et questions orales retirées.....	
	43
LISTE DES INTERVENANTS	44
ABRÉVIATIONS COURANTES	45

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE ET DE LA RURALITÉ

Présidence de M. François Huberty, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

(M. Dewez, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

PROJETS ET PROPOSITIONS

**Proposition de résolution
visant à mettre en place une stratégie globale de
réparation des pertes engendrées par la fièvre
catarrhale,
déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies
et Mme Morreale
(Doc. 67 (2024-2025) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie globale de réparation des pertes engendrées par la fièvre catarrhale, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 67 (2024-2025) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Fontaine, coauteur de la proposition de résolution

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vais faire la présentation en trois points. Le premier consiste à rappeler la genèse du dossier. Depuis la rentrée parlementaire, nous n'avons cessé, par ma voix et par celle des collègues, de vous interroger sur le suivi et les conséquences de cette maladie. Comme indiqué dès le mois de septembre, nous n'imputons pas au Gouvernement wallon, et à vous en particulier, une quelconque responsabilité en matière de propagation de cette maladie.

Par contre, dans ce dossier, votre responsabilité politique est triple :

- il convient de mettre en place une stratégie spécifique de soutien socioéconomique aux éleveurs touchés ;
- il convient de s'assurer du soutien psychosocial aux éleveurs. J'y reviendrai, puisque j'ai une question orale à ce sujet. En effet, il est difficilement concevable qu'un éleveur ou qu'une éleveuse qui voit tout ou une partie de son troupeau touché, qui voit les cadavres de ses vaches, de ses moutons ou de ses chèvres en attendant le passage de l'équarrissage ne soit pas humainement touché. Le cas échéant, il faut pouvoir le ou les soutenir ;
- le Gouvernement wallon doit défendre les intérêts de la Wallonie. Cela surpasse les liens partisans. En effet, un ministre a failli dans sa mission : quasi aucune mesure d'accompagnement n'a été mise en œuvre alors que la crise était gérable. Il n'y a eu quasi aucune information vers le secteur. Si, aujourd'hui, nous devons dégager des millions d'euros du budget wallon, c'est par la faute de cette personne, du ministre fédéral en l'occurrence. Il faut présenter la facture au Fédéral. Je ne fais que me répéter au fur et à mesure des semaines qui passent dans cette instance.

En septembre dernier, lorsque je développais une interpellation en commission, un de nos plus anciens

collègues m'a dit que j'aurais dû développer mon texte au Fédéral. N'est-ce pas, Jean-Paul ? Tu peux te rassurer, mon cher Jean-Paul, notre collègue Patrick Prévot s'en est chargé, et un texte miroir a été déposé à la Chambre.

Relativement aux axes de notre texte, je voudrais les détailler quelque peu, Madame la Ministre, si vous le permettez. Sur le rôle direct de soutien de la Wallonie, vous allez, à la faveur du premier feuilletton d'ajustement budgétaire, dégager une enveloppe de 17,5 millions d'euros. Il s'agit d'un premier pas, certes intéressant, mais probablement pas suffisant. Quels seront les moyens de soutien mis en place en 2025 ?

En effet, lors de la crise précédente, l'ULg avait estimé l'impact à 30 millions d'euros. Le variant auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est plus virulent, l'impact sera donc plus élevé. Par ailleurs, dans votre plan d'action, se limite-t-on à une prime par animaux ou envisagez-vous d'autres types d'interventions comme celles que nous proposons dans notre résolution ?

Concernant ce volet, je voudrais me faire le relais des préoccupations du secteur à propos du soutien des élevages de caprins. C'est un fait : ils sont moins touchés que les moutons. Toutefois, la perte de production de lait de chèvre est une réalité. À plusieurs reprises, vous avez communiqué sur le fait qu'il y aurait aussi une aide directe pour eux, mais, dans les faits, il semble que ce ne soit pas le cas. Qu'en est-il donc ?

Sur le soutien psychosocial, quels contacts et échanges avez-vous eus avec Agricall ? Je reviens donc sur la question que je vous avais posée précédemment. Allez-vous leur confier une mission spécifique dans le cadre de cette crise ? Le soutien aux éleveurs est un sujet dont on ne parle pas souvent, mais vous pouvez compter sur mon groupe, moi-même et mes collègues pour le mettre au centre des préoccupations. On a parfois l'impression qu'en Wallonie, c'est un sujet tabou. On subventionne Agricall et puis c'est tout. Mais non, Madame la Ministre ! La profession souffre et nous devons les soutenir.

Il y a aussi une différence d'approche culturelle. Par exemple, il y a quelques semaines, la Mutualité sociale agricole française – je prends de nouveau ce lien parce qu'il est parlant – faisait de la santé mentale des agriculteurs une thématique centrale. Chez nous, le 2 septembre 2023, à la faveur d'une interview dans les journaux du groupe Vers l'avenir, l'ancienne présidente d'un grand syndicat agricole wallon disait : « Maintenant, a-t-on réellement des drames dans les proportions de la France ? Je n'ai réellement pas l'impression. » Il faut oser en parler, mettre des mots sur les maux et agir. Malheureusement, la crise que nous traversons risque d'être un révélateur, il faut donc agir, comme je le disais précédemment.

Enfin, et j'espère ne pas me heurter à des réflexes partisans, il est de votre devoir de défendre les intérêts de la Wallonie. Certes, le ministre Clarinval est issu du même parti politique que vous, mais qu'à cela ne tienne, il a fauté unanimement. L'ensemble des organisations agricoles et le Collège des producteurs ont dénoncé son inaction.

Entre octobre 2023 et aujourd'hui, c'est un festival de rendez-vous manqués avec, comble du cynisme, l'annonce d'une campagne obligatoire de vaccination à charge des éleveurs eux-mêmes. C'est comme si en temps de covid on avait imposé la vaccination sans la prendre en charge.

À partir du moment où le virus était détecté, on savait qu'il allait faire des dégâts. En toute honnêteté, on n'aurait pas su éradiquer complètement sa présence, mais on aurait pu – on aurait dû – limiter sa propagation.

Dans quelques semaines, vous nous demanderez de soutenir un effort budgétaire à hauteur de 17,5 millions d'euros. Mais il ne faudrait pas oublier où sont les responsabilités.

Le 28 août dernier, à la faveur d'une interview dans les journaux du groupe Sudpresse, votre président de parti – ceci dit en passant, il doit avoir un bureau dans cette rédaction – fustigeait l'irresponsabilité politique dans la gestion du chantier de la gare de Mons. Il en va de même dans ce dossier. Il a fauté, il doit payer. Nous serons donc intransigeants sur ce volet de notre texte. On ne va pas supporter cela en plus.

La question de la vaccination s'est invitée récemment dans le débat. On peut soutenir la logique. Il faut soutenir la logique d'une vaccination obligatoire afin de limiter la circulation du virus. Cela a déjà démontré toute son efficacité.

Cela étant, cette obligation de vaccination doit avoir deux corollaires. Premièrement, d'un point de vue pratique et logistique, il faut être prêt. C'est-à-dire que les doses de vaccins doivent être disponibles et en suffisance et que les vétérinaires puissent les administrer. À ce stade, il semble que les doses ne sont pas disponibles ou pas en totalité pour une vaccination de masse. Le cas échéant, il faudra peut-être faire un choix entre les élevages professionnels et ceux que je qualifierais – je prends des précautions d'usage – « d'amateurs ». Il faudrait aussi éviter que les agriculteurs n'administrent eux-mêmes les doses.

Par ailleurs, à partir du moment où cette vaccination est obligatoire, elle doit être gratuite. En effet, pour des agriculteurs qui voient leurs revenus diminuer drastiquement à cause de cette crise, imaginer qu'il faille déboursier entre 20 euros et 25 euros pour la vaccination d'un animal est illusoire. Là aussi, il appartiendra au ministre Clarinval d'assumer ses

responsabilités et de soutenir les agricultrices et les agriculteurs dans une vaccination de leurs troupeaux.

Enfin, je vous appellerais à être vigilante, car ce genre de maladie risque de se multiplier. Vous avez intérêt à marquer votre collègue fédéral à la culotte, comme on le dit en sport, car il ne faudrait pas que les mêmes erreurs reproduisent les mêmes conséquences.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je ne vais certainement pas critiquer M. Fontaine d’avoir de la suite dans les idées, dans un dossier qui est évidemment important. Je l’avais dit, lors de notre précédente réunion, Madame la Ministre, que vous deviez vous attendre à voir ce sujet revenir tous les 15 jours. C’est tout à fait logique et normal que le Parlement soit amené à vous poser des questions et à suivre l’évolution de ce dossier.

Cela dit, je propose que nous n’évoquions pas le problème de la gare de Mons, parce que, là, on est parti pour un petit temps et, à part le permis d’urbanisme, je ne suis pas persuadé que la Wallonie soit compétente pour grand-chose dans ce dossier. Je ne parlerai pas de la gare de Mons, même si j’en ai parfois l’envie, mais soit !

Ensuite, vais-je devoir développer des moyens en réponse à ce qui a été dit par M. Fontaine en ce qui concerne les compétences qui dépendent du niveau fédéral ? J’ai un petit souci, parce que soit on demande à M. Clarinval de venir ici, soit – je m’en réjouis – on va attendre, si ce n’est déjà fait, les résultats de l’interpellation ou de la proposition de résolution – je ne sais pas ce qui a été déposé – à la Chambre faite par M. Prévot, apparemment, tout récemment. On s’était renseigné il y a peu, il n’y avait pas encore grand-chose qui avait été déposé. Vous nous dites toutefois le contraire, et c’est fort bien. Cela permettra à M. Clarinval de répondre directement aux questions que vous posez à Mme la Ministre Dalcq. Autant ne pas passer par 36 personnes : M. Fontaine, Mme Dalcq ; Mme Dalcq, M. Clarinval ; M. Clarinval, M. Prévot et retour. Cela n’a pas beaucoup de sens. Allons directement au fait. Voyons ce que le ministre Clarinval pourra répondre au député Prévot, dont je ne doute pas qu’il sera percutant, conformément à la manière dont nous le connaissons. C’est un compliment que je fais.

C’est un peu difficile parce que, dans l’ensemble des éléments, vous admettez vous-même, Monsieur Fontaine – avec beaucoup de justesse et beaucoup de correction –, qu’en définitive, dans toutes les questions que vous posez, peu d’éléments concernent directement le Gouvernement wallon et directement

Mme la Ministre Dalcq, ce qui rend difficile de vous répondre.

Je rappelle qu’il y a plusieurs objectifs possibles à une résolution. Dans le cas qui nous occupe, vous demandez au Gouvernement wallon de faire quelque chose qui n’est pas de sa compétence ou d’interpeller le Fédéral, ce qui a déjà été fait, puisque la ministre a provoqué une réunion avec la Flandre et avec le Gouvernement fédéral. Cette réunion, sauf erreur de ma part, a eu lieu le 7 octobre. Je suppose qu’il y a encore des contacts de suivi. La ministre pourra donner de plus amples informations à ce propos.

Concernant un certain nombre d’éléments que vous avez évoqués, il est extrêmement difficile au Gouvernement wallon, par l’intermédiaire de Mme Dalcq, de vous répondre. En ce qui concerne, par exemple, la vaccination, le ministre Clarinval a autorisé les éleveurs à procéder eux-mêmes – sauf erreur de ma part – à cette vaccination, et ce dans un souci d’économie.

Il ne faut pas mélanger les choses pour un certain nombre d’éléments. On peut regretter que les compétences soient ce qu’elles sont – qu’elles soient peut-être complexes ou parfois partagées d’une manière qui n’est pas toujours la plus limpide –, mais il n’y a pas ce souci-là en l’espèce.

Pour une bonne partie des questions que vous posez, on va attendre la réponse que va donner le ministre Clarinval. Je me permets de rappeler que le Gouvernement fédéral, même en affaires courantes, est toujours en fonction – encore pour un petit peu de temps si j’ai bien compris. Sauf erreur de ma part, votre formation politique y est représentée. Je suppose qu’il peut y avoir, également au niveau du Gouvernement fédéral, les contacts voulus entre les différents ministres, ce qui pourrait être plus efficace que de faire des interpellations dans les parlements qui n’ont pas la compétence pour répondre à la question.

Je rajoute qu’à l’initiative de la ministre Dalcq, une réunion tripartite a eu lieu, le 7 octobre dernier, à propos de la fièvre catarrhale et de la problématique de la vaccination, avec la Flandre et le Gouvernement fédéral.

Je me permets d’insister – et là, nous sommes dans les compétences wallonnes – sur la rapidité d’action du Gouvernement wallon et de la ministre, puisque 17,5 millions d’euros ont été débloqués tandis que les éleveurs ont déjà été appelés à déclarer leurs dommages. En outre, les indemnisations vont pouvoir intervenir dans des délais rapides, puisque l’on parle du 15 décembre 2024.

Par rapport à ce que nous avons parfois connu par le passé, il faut reconnaître que nous sommes vraiment avec une belle efficacité. Je me permets également de rappeler que la Flandre ne s’est pas inscrite dans ce genre de mécanisme d’indemnisation – pour des raisons

budgétaires – tandis que la Wallonie va le faire. C’est quand même à noter.

Je voudrais aussi insister sur l’action immédiate de la ministre, avec les nombreux contacts qu’elle a pu entretenir avec les différents organismes liés au dossier : avec les syndicats agricoles, avec la Commission européenne qui a validé la demande de la Wallonie de préserver les aides couplées pour les animaux morts avant la date minimale réglementaire de détention dans l’exploitation agricole. En outre, une analyse pour l’exonération des cotisations à l’APAQ-W est en cours.

Tout cela est en cours. Il faut évidemment le temps que le dossier se finalise. En attendant, parmi toutes vos demandes, il y a déjà une pré-réponse. Tout ce que vous demandez est logique ; vous êtes dans votre rôle et c’est légitime. Dans votre proposition de résolution, soit il y a déjà été répondu, soit c’est en cours, soit c’est la compétence d’un autre niveau de pouvoir.

C’est un petit peu une résolution dont on ne voit pas très bien le sens, en tout cas à l’heure actuelle.

En ce qui concerne le soutien psychosocial – c’est évidemment très important pour nos agriculteurs pendant cette crise –, Mme la Ministre a eu des contacts – sauf erreur de ma part – avec Agricall à son cabinet pour examiner la question. Elle pourra certainement nous donner des informations à ce propos.

Je ne peux qu’en conclure que tout ce qui devait être fait l’a été avec célérité. Certes, il reste des mesures à prendre au niveau du Fédéral, mais j’ai toute confiance – sans esprit partisan, mais néanmoins un petit peu – que le ministre Clarinval fera également le nécessaire.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Nous remercions dans un premier temps les auteurs de la présente proposition de résolution.

De nombreux arguments ont été mentionnés par M. Wahl, mais je me permets de revenir sur l’un ou l’autre.

Notre secteur agricole connaît malheureusement à nouveau des moments difficiles, avec une année compliquée, tant au niveau des productions que des prix de vente de celles-ci sur les marchés. Nos agriculteurs sont dans l’attente d’actions des autorités publiques et les débats qui se tiennent ce jour dans cette commission, comme dans la Commission des affaires générales, sur le MERCOSUR, doivent permettre de réaffirmer notre soutien à ce secteur essentiel de notre économie.

Après la détection du premier cas de langue bleue en Belgique – on s’en souvient, en octobre 2023 –, la maladie a connu une expansion du nombre de foyers à partir de l’été 2024, en particulier en Wallonie.

Aujourd’hui, l’ensemble du territoire et plus de 1 500 exploitations sont touchés.

Pour notre part, notre groupe s’est inquiété dès l’automne 2023 des conséquences de la résurgence de la maladie pour le secteur de l’élevage et nous avons dès ce moment plaidé pour que des aides soient mises en place et que des contacts soient pris avec le niveau fédéral, afin de mettre en place une stratégie de vaccination.

Depuis l’entame de cette législature, nous avons poursuivi ce travail parlementaire en interpellant Mme la Ministre au sein de cette commission. Elle a pu montrer, dès son entrée en fonction, son implication dans ce dossier et elle a pu compter sur la parfaite collaboration de ses collègues du Gouvernement. Nous nous réjouissons de la rapide décision prise par le nouveau Gouvernement wallon de dégager, comme vous l’avez dit, Monsieur Wahl, une enveloppe de 17,5 millions d’euros afin de venir en aide, et ce dans les meilleurs délais, à nos agriculteurs.

Nous imaginons sans peine que l’ensemble des membres de cette commission soutiendront cette dépense lorsque nous aborderons les débats budgétaires dans les prochaines semaines. On notera, comme l’a dit également M. Wahl, que la Flandre a pour sa part décidé de ne pas mettre en œuvre un soutien financier régional.

Cette enveloppe constitue une première étape indispensable pour soutenir nos éleveurs et soulager des trésoreries qui se trouvent en difficulté, tant pour permettre la reconstitution des troupeaux que pour couvrir les frais de vaccination que le Fédéral laisse, à ce stade, à la seule charge des éleveurs.

Il nous apparaît dès lors que, d’une part, les demandes les plus urgentes adressées par les auteurs de la présente résolution aux autorités wallonnes sont rencontrées au travers de l’enveloppe dégagée par le Gouvernement et, d’autre part, les demandes adressées au Gouvernement fédéral risquent de ne pas rencontrer l’objectif espéré. Celui-ci se trouvant en affaires courantes, il sera difficile à ses représentants au Comité de concertation de prendre des engagements.

Par contre, il serait loisible aux ministres toujours en fonction, notamment le vice-Premier ministre et ministre de l’Économie et du Travail, de mettre ce point à l’ordre du jour d’un Conseil des ministres ou d’un Kern. Nous ne doutons pas que les auteurs de la résolution l’inviteront à le faire et nous serons attentifs aux suites qui seront données à cette initiative.

Cet échange est l’occasion de faire le point avec Mme la Ministre Dalcq sur la propagation de la maladie. Aujourd’hui, malgré les efforts déployés, les sérotypes FCO 3 et FCO 8 continuent à se propager en Belgique, mettant à rude épreuve, comme vous le savez également, les élevages wallons.

Pourriez-vous tout d'abord établir un état des lieux précis de la situation actuelle de la fièvre catarrhale ovine et de sa propagation en Wallonie ?

À cette situation particulièrement complexe s'ajoute désormais le nouveau variant FCO 12, qui exacerbe la propagation de la maladie et accroît les risques sanitaires pour nos ruminants domestiques. Il nous revient qu'un premier cas aurait été détecté à Faulx-Les Tombes. Confirmez-vous cette information ? D'autres cas ont-ils été détectés ?

Afin de pouvoir bénéficier de l'aide mise en place par les autorités régionales, les éleveurs étaient invités à rentrer leur demande dans un délai assez court, assez rapide, qui était pour le 31 octobre. Il semble que ce calendrier vise à assurer un versement des aides, je l'espère, avant la fin de l'année. Confirmez-vous cette information ? Pouvez-vous faire le point sur le nombre de demandes introduites ? Le traitement des demandes est-il en cours et pourra-t-il être réalisé avant de permettre la liquidation des aides pour la fin de l'année ?

Si le dispositif mis en place permettra de soutenir l'immense majorité des élevages touchés par la maladie, il semble cependant que certains producteurs – en particulier les élevages de brebis laitières – ne pourront en bénéficier, car ils ne sont pas dans le régime des aides couplées – qui est, je le rappelle, un critère de sélection obligatoire. Avez-vous connaissance de cette situation touchant une quarantaine d'élevages ? Ce n'est pas énorme, mais ils ont leur importance en Wallonie. Une réflexion est-elle mise en place pour les aider également ?

De même, les élevages de moins de 30 brebis ne sont pas éligibles. Pourquoi ce critère ? Combien, au niveau de la Région wallonne, sont concernés ?

L'obligation pour l'agriculteur de démontrer qu'il ne dépasse pas le plafond des aides *de minimis* de 20 000 euros sur une période de trois ans suscite elle aussi des inquiétudes. Il serait plus facile que l'administration puisse réaliser ce contrôle. À l'avenir, une base de données pour chaque exploitation ne pourrait-elle pas être mise en place afin de faciliter ce même contrôle ?

La majorité des inquiétudes et des attentes relève cependant du niveau fédéral. Et récemment, le ministre fédéral de l'Agriculture a notifié l'obligation de vaccination du secteur ovin et bovin contre les divers sérotypes à partir de 2025. La charge de cette vaccination demeure cependant totalement, comme vous le savez, à la charge des éleveurs. Cette annonce est perçue comme un véritable coup dur pour le secteur. Il en résulte que certains expriment la crainte que les aides wallonnes ne permettront de couvrir que le coût de la vaccination. Pouvez-vous faire le point sur la concertation avec le Fédéral et sur la disponibilité des

vaccins ? Les contacts se poursuivent-ils, afin de débloquer la réserve de crise agricole au niveau européen ?

Enfin, la suppression de l'obligation des tests PCR, en raison de l'arrêt du financement par le Fédéral, et ce depuis le 16 septembre, empêche la cartographie de la maladie. Cette décision brouille l'accès aux informations et données précises sur la maladie, compliquant ainsi la gestion et les efforts de prévention des éleveurs. Avez-vous l'intention d'interpeller votre homologue fédéral sur ce sujet ? Au vu de l'absence d'une cartographie au niveau fédéral, comptez-vous en instaurer une en Région wallonne, afin de suivre au mieux la propagation de cette maladie ? Envisagez-vous la création d'un réseau de surveillance des exploitations à l'aide des pièges à culicoïdes afin d'établir une cartographie de la maladie ?

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Petite précision, Monsieur le Président, par rapport au collègue Huberty. Vous parlez de brebis ; ne confondez-vous pas avec les chèvres ? Parce que l'aide couplée, chez les brebis, c'est effectif. Je pense que ce sont les caprins qui posent problème.

Je souhaite par ailleurs rappeler simplement à mon cher collègue Jean-Paul Wahl que je n'ai, à mon niveau, pas eu l'impression de poser des questions. J'ai mis en évidence certaines choses, mais je reviendrai à cela dans ma réplique.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – Je ne vous fais aucun reproche, Monsieur Fontaine, vous avez raison. Vous n'avez pas posé de question. Je n'ai donc aucune remarque à faire. Je rappelle que l'on est quand même dans le débat sur une résolution. M. Huberty pose un certain nombre de questions qui sont peut-être plus dans le cadre d'une question orale ou d'une interpellation que dans le cadre d'une résolution. Je le dis en passant, mais c'est peut-être un petit peu difficile de réagir à partir du moment où ce n'est pas dans le texte même de la proposition de résolution.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – D'abord, je tiens à saluer l'intérêt qui est manifesté par tous les partis au sujet de cette question. Cela montre bien tout l'intérêt que l'on a pour nos citoyens – et nos agriculteurs en particulier.

En effet, un certain nombre de questions m'ont été posées. Sachez que mon équipe – mon administration – est en contact permanent avec le niveau fédéral, ce qui permet de collecter les informations. Je vais vous

donner les informations que j'ai là directement, mais c'est certain que pour étoffer, il faudrait peut-être que je consulte des rapports supplémentaires qui sont fournis de jour en jour.

Au niveau de l'état de la situation, à la fin du mois de septembre, au niveau de la mortalité observée par Rendac – l'entreprise qui réalise la collecte de cadavres –, on était redescendu au niveau d'avant l'épidémie, ce qui montrait que la phase dure de l'épidémie était derrière nous. En effet, il n'y a plus obligation de faire diagnostiquer son exploitation et l'on ne sait plus suivre les cas comme auparavant.

Par rapport à la FCO 12, mon administration est en contact avec l'administration fédérale et je demanderai un état de la situation plus précis par rapport à ce variant.

Au niveau du délai par rapport à l'indemnisation, le mécanisme a été annoncé début octobre et la date butoir du 31 octobre était vraiment une obligation pour que les indemnisations soient versées au mois de décembre. Provenant moi-même du secteur agricole, je me suis posé la question de ce délai et j'ai dû faire l'arbitre. Si, d'un point de vue pratique, je veux que les indemnisations arrivent en décembre – ce qui était demandé, cela a été une grande demande des organisations agricoles d'avoir rapidement des aides –, je devais maintenir cette date du 31 octobre. J'ai quand même eu le retour de plusieurs acteurs qui m'ont dit que c'était un peu de paperasse, mais que la volonté était que ce soit simple et efficace, et que, finalement, ces papiers se faisaient assez rapidement.

Je me rends bien compte qu'un mécanisme d'indemnisation, quand il est mis en place, on le veut simple, efficace, mais on sait qu'il y a nombre de situations particulières qui peuvent ressortir. On a parlé des caprins, on a parlé du soutien couplé, des chiffres de 30 qui ont été établis avec le secteur. Bien sûr, après coup, on étudiera toutes les situations un peu particulières qui pourraient poser problème et qui n'ont pas été envisagées par le mécanisme.

Par rapport à la vaccination, c'est toute la question liée au Fédéral. Là, dans la suite de ma réponse, je vais plutôt répondre à tous les éléments qui ont été soulevés par M. Fontaine. Je vais laisser le Fédéral au niveau du Fédéral.

Par rapport à la réserve de crise agricole européenne, c'est bien une demande qui a été faite à la Commission. En ce qui concerne le niveau européen, la Commission européenne a dit qu'elle allait étudier les choses et qu'elle nous reviendrait. On n'a pas les suites de ce dossier.

Par rapport aux différents éléments qui ont été soulevés par M. le Député Fontaine, comme je l'ai dit, je vais laisser le niveau fédéral là où il est. Chacun est compétent en sa matière. Je vais peut-être juste refaire

l'inventaire de tout ce que j'ai réalisé ces derniers mois, sans être exhaustive.

J'ai consulté tout le secteur, les organisations agricoles, le Collège des producteurs, et cetera. J'ai mis en place ce mécanisme d'indemnisation qui nous permettra en décembre de verser des montants qui vont bien aider à relancer son exploitation dans le cas des ovins où là, vraiment, les exploitations étaient fortement touchées, où une forte mortalité est présente et des troupeaux ont été décimés. Il faut structurellement soutenir ces exploitations. Au niveau bovin, il y a également eu de la mortalité, mais aussi des pertes de production. Là, il faut pérenniser une exploitation qui a été mise à mal. On sait que le secteur agricole est déjà en crise au départ.

J'ai réalisé une réunion tripartite avec le niveau fédéral, le niveau flamand, pour vraiment bien coordonner les actions par rapport à cette maladie.

Au niveau des subsides de la Politique agricole commune, j'ai tout mis en œuvre pour que ce cas de force majeure – puisque la maladie de la langue bleue est vraiment un cas de force majeure – n'impacte pas les subsides reçus puisque, en fonction du nombre de bêtes, on a des mesures qui pourraient être compromises, mais le cas de force majeure est pris en compte.

Au niveau des subsides de l'APAQ-W, comme cela a été dit, c'est aussi un travail en cours pour voir comment supprimer les cotisations de l'APAQ-W.

C'est mon avant-dernier point : le soutien psychosocial. Je me rends bien compte de ce que représente une épidémie sur une exploitation. C'est un vrai drame. C'est vraiment très dur de se lever le matin et de voir des cadavres en se demandant si ce sera le dernier.

J'ai eu une rencontre avec Agrical qui m'a présenté la situation qu'elle vivait, le nombre d'appels qui avait augmenté, et cetera. Nous avons parlé même d'avenir, des besoins qu'ils avaient, des missions qu'ils assuraient et de comment – puisqu'un certain nombre de conventions vont être renouvelées – on continuera à faire face et à répondre à ses missions.

Qu'en est-il pour la suite ? Comment va-t-on gérer ces maladies qui, selon les experts épidémiologistes, vont se multiplier, pour ne plus jamais arriver à une situation où des dommages aussi importants sont provoqués ? Sachez qu'avec le niveau fédéral – puisque nous partageons ces compétences –, nous allons vraiment travailler à des systèmes de piégeage d'insectes, et cetera, pour très vite détecter une maladie, très vite avoir des moyens de vaccination et des outils pour y faire face.

J'espère avoir répondu à toutes vos attentes avec ces quelques éléments.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Juste pour rassurer mon collègue Wahl, le texte de M. Prévot sera pris en considération lors de la prochaine séance.

Je n'ai pas jugé – je ne me permettrai pas de le faire – l'efficacité de l'action du Gouvernement wallon. Vous avez fait la liste de ce que vous avez entrepris avec vos équipes, Madame la Ministre. Jamais mon groupe politique ou moi-même n'avons critiqué ce qui avait été fait. Ce que nous proposons dans cette résolution, c'est d'aller plus loin.

On a évoqué l'exemple de la suppression de la cotisation versée à l'APAQ-W. Vous venez de l'évoquer, tout comme M. Wahl qui a dit que c'était fait. J'entends que vous dites que c'est en cours.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est en cours, c'est fait ou c'est en passe d'être fait. Toutefois, nous allons plus loin. Vous avez évoqué l'octroi d'aides exceptionnelles, avec un plafonnement de 15 000 euros, soit 1 000 euros par tête, si j'ai bien compris. Cela sera-t-il suffisant pour certaines exploitations ? Certainement pas.

Concernant la mise en place d'une campagne spécifique telle que proposée dans notre résolution, on n'en parle pas, en tout cas pour l'instant. Si l'on prend en compte la résolution, ce sera cela en plus. On ne parle pas non plus de l'octroi d'aides en trésorerie, pas plus que de l'octroi de crédits de soudure.

Vous voyez dès lors que notre proposition de résolution va plus loin. Cela ne met pas à mal ce que vous avez entrepris. Cela complète simplement ce que vous avez fait avec vos équipes.

La nouveauté, entre le moment où je vous ai interpellée voici 15 jours et maintenant, c'est qu'il y a eu cette vaccination obligatoire.

J'entends bien, Monsieur Wahl, que le niveau fédéral a ses responsabilités, mais ses responsabilités et son inaction sur certains points impactent le niveau régional. C'est cela que je dis depuis des semaines. L'inaction ou en tout cas le manque de décision et de rapidité dans les décisions prises au niveau fédéral impactent évidemment la Région wallonne qui – on l'en remercie – a décidé de débloquer 17,5 millions d'euros alors que la Flandre ne l'a pas fait. On a un impact sur notre budget par manque d'anticipation du Fédéral. Voilà ce que je dis depuis le début. Je n'attaque nullement la Région wallonne. La Région wallonne fait ce qu'elle doit faire avec les moyens dont elle dispose. Nous proposons notre résolution en allant un pas plus

loin par rapport à ce que vous avez entrepris et ce qui est en cours.

J'attendrai les répliques des collègues pour ajouter éventuellement quelque chose.

M. le Président. – La parole est à M. Wahl.

M. Jean-Paul Wahl (MR). – J'entends bien les remarques de M. Fontaine. À nouveau, il le fait avec modération et je tiens à le souligner.

Il n'en reste pas moins que l'on peut toujours aller plus loin – c'est l'évidence même –, mais il y a aussi dans les responsabilités non seulement la responsabilité d'agir, mais aussi celle de savoir respecter les engagements que l'on prend. Or, à partir du moment où vous amenez sur la table un certain nombre de demandes d'aides complémentaires qui pourraient venir, il est évidemment assez difficile aujourd'hui de dire ce qui est possible, ce qui ne l'est pas. Je comprends la réserve de la ministre en ce qui concerne les questions qui lui sont posées, mais qui ne concernent pas son niveau de pouvoir et qui nécessitent dès lors qu'elle puisse avoir les dernières informations pour y répondre, ce qui est tout à fait légitime.

Bien sûr, on peut toujours aller plus loin, mais à un moment donné la responsabilité est aussi de dire : « Attention, nous faisons déjà beaucoup ». À aucun moment, je n'ai entendu dire qu'il n'y aurait pas d'autres mesures si nécessaire.

Vous avez dit vous-même que vous ne reprochiez rien au Gouvernement wallon, que vous ne reprochiez rien à Mme la Ministre, et je vous en remercie.

Je crois qu'ici il faut, d'une part, attendre les réponses qui vont être apportées par le ministre Clarinval à M. Prévot. Si je comprends bien, la proposition de résolution à la Chambre vient d'être déposée, puisqu'elle va être prise en considération prochainement. C'est très bien, on va donc pouvoir avoir des précisions complémentaires dans le cadre, je le rappelle, d'un Gouvernement fédéral qui est en affaires courantes, ce qui ne simplifie peut-être pas tout à fait les choses.

Admettons-le, la situation est loin d'être simple, nous le savons. D'autre part, vous demandez un certain nombre de choses au Gouvernement wallon, tout en reconnaissant que c'est en cours. Vous voulez aller plus loin, mais c'est en cours. Vous faites une résolution pour dire que cela devrait déjà être fini, mais vous admettez vous-même que, dans les délais et dans la procédure qui a été mise en marche, il n'y a pas eu de retard. Vous arrivez avec des préoccupations nouvelles – qui sont très certainement légitimes –, mais il faut aussi que le Gouvernement puisse vérifier, avec responsabilité, ce qui est possible, ce qui n'est pas possible.

Je ne vais certainement pas répondre à la place de la ministre à cet égard, puisque je n'ai pas les éléments de la réponse, mais je suis persuadé, si les besoins sont là et s'avèrent nécessaires, que tout sera fait pour répondre le mieux possible aux demandes formulées.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Je pense nécessaire de féliciter le Gouvernement pour la réactivité, et l'on note l'ouverture de Mme la Ministre pour trouver des solutions pour ceux qui n'en bénéficient pas encore à ce stade.

On vous invite, comme vous l'avez dit, à poursuivre les contacts avec le secteur pour répondre au plus vite aux difficultés rencontrées, mais également à plaider, comme vous l'avez dit, au niveau fédéral, dans les limites des répartitions des compétences.

Je retiens également une très bonne idée concernant le piégeage des insectes.

Concernant le reste de mes questions, on reviendra vers vous avec des questions écrites. En tout cas, on retiendra que la Wallonie a été réactive, mais – très important également – à l'écoute de ce secteur, des agriculteurs en difficulté.

On espère que les autres niveaux de pouvoir s'inscriront dans cette démarche proactive.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je rappelle simplement que, en Belgique, on a un fédéralisme – tout le monde le sait – qui n'est pas hermétique, puisque l'agriculture dépend de la ministre Dalcq et du ministre Clarinval.

Je ne trouve pas anormal qu'un député, quel qu'il soit, puisse poser des questions et puisse, le cas échéant, demander de saisir le CODECO, qui est l'organe de concertation au niveau fédéral avec les Régions. Je n'en ai pas entendu parler et je n'en ai pas parlé moi-même. Cela peut-il être envisageable ? En tout cas, cela devrait l'être.

Enfin, je rappelle, par rapport à la résolution que l'on propose, que l'on n'invente rien. Ce qui est proposé ici est exactement ce qui a été fait en 2010. Quand on propose quelque chose, il faut qu'il soit possible de le faire ; M. Wahl a tout à fait raison dans sa remarque. Quand on propose quelque chose, il faut que l'on soit en mesure de le faire. En 2010, on a vécu la même crise et c'est exactement ce qui a été fait, et je rappelle qu'à ce moment-là c'était un gouvernement PS-cdH. Je vous remercie.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à mettre en place une stratégie globale de réparation des pertes engendrées par la fièvre catarrhale, déposée par M. Fontaine, Mme Hanus, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 67 (2024-2025) N° 1).

Par 6 voix contre 4, la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité ne recommande pas l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Ne doit-on pas demander que le texte remonte en plénière ?

M. le Président. – Oui, cela peut être fait ; on me le confirme. C'est la première fois que je préside.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je le demande.

M. le Président. – Ce sera fait.

En conclusion, les auteurs de la proposition de résolution souhaitent que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la diversification des sources de protéines dans l'alimentation animale »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la diversification des sources de protéines dans l'alimentation animale ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, dans les années 1980-1990, le Royaume-Uni d'abord et

le reste de l'Union européenne ensuite ont été touchés par la crise de la vache folle. Tout le monde s'en souvient.

La cause de cette maladie mortelle qui pouvait se transmettre aux humains était l'ingestion par les bovins de farines d'origine animale. En effet, à l'époque, on utilisait des carcasses de vaches mortes pour fabriquer de la farine destinée aux bovins et censée leur apporter leur dose de protéines.

Depuis lors, l'utilisation de ces farines est interdite et disposer d'une filière autonome de production de protéines est un réel enjeu. C'est pour cela qu'un plan stratégique sectoriel de la culture a été intégré au sein du Plan stratégique de la PAC. L'objectif de l'aide couplée aux cultures de protéagineux est de stimuler le secteur afin d'atteindre un niveau d'emblavement en cultures protéagineuses de 15 000 hectares à l'horizon 2030.

À côté de cela, on découvre des initiatives innovantes. Ainsi, une filière de production de protéines à partir de larves de mouches est en cours d'installation en province de Liège. À ce stade, deux questions se posent.

Premièrement, imaginons que le *process* industriel soit validé et que l'on arrive à fabriquer de la farine à partir de larves de mouches. N'y a-t-il pas, Madame la Ministre, un nouveau risque d'intégrer ce type de farine d'origine animale dans la ration alimentaire des ruminants ? Je n'en sais absolument rien. Le cas échéant, ne devrait-elle pas se limiter aux poules ? Quid des porcs ?

Deuxièmement, s'agit-il réellement d'une filière rentable, intéressante ? Est-elle soutenue par la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la production de protéines à partir de larves d'insectes est déjà une réalité. Des sociétés privées – parfois importantes – existent en Europe, comme Agronutris, Hermetia Baruth, Innovafeed, Mutatec, Protix ou encore Tebrio, pour n'en citer que quelques-unes.

Les acteurs les plus importants se sont structurés en une association européenne, l'IPIFF – International Platform of Insects for Food and Feed –, dont le siège est localisé à Bruxelles.

En Belgique, la production de protéines par élevage de larves de mouches en province de Liège est un marché de niche nécessitant environ 3 000 tonnes de fruits et légumes invendus par an. La disponibilité limitée de ces matières premières freine l'implantation d'autres élevages similaires dans le pays, d'autant que le plan REGAL destiné à réduire les invendus alimentaires

ne prévoit pas d'augmenter l'approvisionnement pour cette filière.

Sur le plan sanitaire, l'intégration des protéines d'insectes dans l'alimentation animale est strictement encadrée par la réglementation européenne, notamment pour les ruminants, afin de prévenir les risques similaires à la crise de la vache folle. Cette crise, comme vous l'avez expliqué au début, est bien connue de tous : elle a été causée par l'utilisation de farines d'origine animale dans l'alimentation des bovins. Depuis lors, l'utilisation de ces farines pour les ruminants est interdite et seules les protéines d'insectes pour les poissons, les volailles et les porcs sont autorisées. Pratiquement, il semble cependant que les débouchés actuels se limitent à l'alimentation des animaux de compagnie traditionnels et les nouveaux animaux de compagnie, les NAC, ainsi que comme appâts pour la pêche de loisir.

Jusqu'à présent, l'incorporation de farines d'insectes dans les aliments pour porcs ou volailles reste extrêmement rare pour diverses raisons : la frilosité des fabricants d'aliments composés qui ne souhaitent pas doubler des lignes de production, le coût des farines d'insectes, les volumes de production de ces farines qui restent encore insuffisants. Leur utilisation semble plus fréquente dans les élevages de poissons, dans les pays nordiques notamment.

Malgré d'importants investissements ces dernières années, la filière reste en phase de démarrage. La production de farine d'insectes est encore limitée et coûteuse, ce qui limite son attractivité pour les fabricants d'aliments pour animaux de rente par rapport à d'autres sources de protéines. En l'absence de données factuelles sur leur utilisation, il est prématuré d'évaluer la rentabilité de cette filière. Bien que des perspectives prometteuses existent, celle-ci est freinée par la disponibilité avant tout de matières organiques locales et par les coûts de production élevés. La Wallonie soutient la recherche, notamment au travers du projet Astippor dans le cadre du Plan de relance wallon – le PRW 202B – qui se consacre à la valorisation des asticots de mouches pour l'alimentation des porcelets.

En conclusion, bien que prometteuse, la filière des protéines d'insectes en Belgique reste limitée par des contraintes d'approvisionnement et de coût.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour les éléments que vous avez bien voulu partager avec nous. Je découvre des choses au détour de ma question ; j'avais consulté certains spécialistes et cela rejoint en partie ce que vous dites : les perspectives sont prometteuses. Il existe déjà une filière privée. Est-elle rentable ou pas ? C'est une question que vous avez évoquée également. C'est strictement encadré, si j'ai bien compris, par des règles européennes et

l'incorporation de ces farines d'insectes n'est pas à l'ordre du jour, en tout cas pour l'instant dans le secteur bovin, mais plutôt dans le secteur du porc – cela existe déjà, si j'ai bien compris – et dans le secteur des poissons.

**Question orale
de M. Fontaine
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « le soutien psychosocial des agriculteurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien psychosocial des agriculteurs ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je l'avais dit : il n'a pas fallu attendre longtemps avant que je ne revienne sur le sujet. À la faveur de la séance plénière du 2 octobre dernier, Madame la Ministre, je vous interrogeais sur la grande fatigue du monde agricole. Cette détresse psychologique est bien présente dans nos campagnes. Elle est accentuée par les crises, le manque de reconnaissance professionnelle et surtout la solitude du métier d'agriculteur.

Pour moi, il n'y a qu'une voie : l'objectivation, puis la mise en place d'une stratégie. Vous avez reconnu en séance plénière que ces indicateurs manquaient. N'est-il pas temps, maintenant – c'était une des questions que je vous avais posées – de confier une mission spécifique à Agricall sur le sujet ? Dans la résolution, vous avez évoqué Agricall : on va y revenir.

Le 22 mars 2017, à l'initiative de notre ancien collègue – excellent collègue – Philippe Courard, le Parlement wallon adoptait une résolution qui demandait au Gouvernement :

- de réaliser une étude visant à objectiver les chiffres relatifs aux suicides et aux situations de burn-out des agriculteurs ou agricultrices en Wallonie et à analyser le taux de précarité des familles d'agriculteurs. Cette analyse sera attentive à tous les aspects : suicide, maladie, endettement, absence de reprise et encore bien d'autres ;
- d'élaborer, en collaboration avec les organisations professionnelles des acteurs du monde agricole, les associations professionnelles agricoles et Agricall Wallonie ASBL, un protocole d'accord visant à informer les services ad hoc des risques de dégradation de la situation des agriculteurs et agricultrices et de permettre à l'ensemble de ces acteurs de faire des signalements à Agricall Wallonie ASBL et de faire en sorte qu'un suivi de ceux-ci soit assuré ;

- de proposer à l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur d'avoir, dans le cursus en médecine vétérinaire, des agronomes et bio-ingénieurs, un module relatif au soutien social des agriculteurs ;
- d'analyser ce qui se fait en matière de soutien social aux agriculteurs dans les pays voisins afin d'améliorer l'action d'Agricall Wallonie ASBL et en matière de renforcement des liens humains entre agriculteurs et quant aux différentes formes de solidarité interpersonnelle ;
- de renforcer la promotion des organismes existants auprès des agriculteurs et des agricultrices.

Madame la Ministre, pouvez-vous, pour chacune de ces demandes, dresser un état des lieux de l'implémentation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, pour objectiver la détresse psychologique et établir des indicateurs, il est essentiel d'adopter une rigueur scientifique afin de définir des objectifs et des indicateurs pertinents, soit par une méthode quantitative basée sur des outils statistiques, soit par une méthode qualitative qui s'appuie sur l'expérience de terrain.

Le choix de la méthodologie influence également celui des disciplines à mobiliser. On pourrait, ainsi, solliciter des spécialistes en santé publique, en sociologie, en psychologie clinique du travail ou encore en bio-ingénierie. À titre personnel, je l'ai fait dans ma thèse de doctorat.

Il me semble néanmoins important de préciser que le problème doit être résolu en amont. En effet, il est essentiel de créer des conditions propices pour garantir une rémunération juste et durable des agriculteurs, ce à quoi je vais m'atteler pendant mon mandat.

En valorisant leur travail, nous ne renforçons pas seulement la pérennité des exploitations agricoles et la sécurité alimentaire, mais nous contribuons aussi à une reconnaissance de leur métier et à leur bien-être mental. En effet, une juste rémunération réduit la pression financière et le stress constant auxquels ils sont exposés, améliorant ainsi leur qualité de vie et leur santé mentale. Reconnaître l'importance de leur rôle par une rétribution équitable leur permet de travailler sereinement et de rester engagés dans des pratiques respectueuses de l'environnement et de la société.

Concernant la proposition de résolution relative au soutien social aux agriculteurs, adoptée à l'unanimité par le Parlement wallon en 2017, Agricall avait été chargé de sa mise en œuvre au premier plan. Concernée par la question de la détresse psychologique et des

difficultés sociales des agriculteurs, Agricall a pris à cœur de travailler à l'implémentation de ces mesures.

Le monde agricole traverse régulièrement des crises, qu'elles soient financières ou sanitaires, qui ont des répercussions sur la santé mentale et le bien-être des agriculteurs. Consciente de cette réalité, Agricall a intégré la résolution dans son plan d'action annuel dès 2017, afin qu'il ne s'agisse pas d'actions ponctuelles, mais de mesures à inscrire dans une démarche continue.

Il est apparu pertinent de rassembler, autour de cette problématique, d'autres partenaires pour aborder les dimensions agricoles, juridiques, psychologiques, sociales et financières de la détresse agricole. Dès le départ, Agricall a donc constitué un groupe de travail réunissant des centres de référence en médiation de dettes, « Un pass dans l'impasse », des représentants de l'UPV – l'Union professionnelle des vétérinaires –, de la Faculté vétérinaire, des avocats et tous les syndicats agricoles wallons. Ce groupe a rédigé, en 2018, des recommandations qui continuent d'orienter Agricall.

Par souci de synthèse, il ne me sera pas possible de détailler toutes les actions d'implémentation menées, vu que ces actions s'étendent sur plusieurs années, mais je peux vous faire un état des lieux synthétique.

En résumé, les cinq mesures de cette résolution étaient les suivantes :

- la réalisation d'une étude relative aux suicides, au burn-out et au taux de précarité ;
- l'élaboration d'un protocole d'accord entre organisations professionnelles des acteurs du monde agricole visant à informer les services ad hoc des risques de dégradation et permettre de faire des signalements ;
- la proposition d'un module relatif au soutien social des agriculteurs dans le cursus des études vétérinaires et des agronomes des bio-ingénieurs ;
- l'analyse de ce qui se fait en matière de soutien social aux agriculteurs dans les pays voisins, en ce compris au niveau des formes de solidarité interpersonnelle ;
- le renforcement de la promotion des organismes existants.

Concernant le premier point, Agricall a exploré la faisabilité d'une telle étude liée au suicide, dans la perspective de la confier ultérieurement à un centre de recherche. Elle tient à disposition un rapport qui consiste en un débroussaillage de ce qu'il serait possible et pertinent de récolter en termes de données de santé mentale relatives aux agriculteurs wallons.

Concernant le second point, comme vous le savez, Agricall ne peut pas intervenir sur base de signalements, mais c'est par un travail d'interconnaissance des structures entre elles qu'un filet de sécurité peut être posé. Huit réunions ont été organisées par Agricall entre mai 2017 et juin 2018. Depuis, le groupe de travail se

réunit 1 à 2 fois par an. Les échanges permettent de faciliter le passage de relais vers Agricall lorsqu'un des partenaires, notamment les organisations syndicales, repère un agriculteur ou une agricultrice en souffrance. Et à ce niveau, je veux vraiment renforcer cette communication entre les différents acteurs pour rapidement identifier un agriculteur qui est en souffrance et qui a besoin d'un soutien à ce niveau.

Pour le troisième point, en attendant d'intégrer un cours dans le cursus en médecine vétérinaire et des agronomes bio-ingénieurs, sensibiliser ces publics via d'autres canaux a été envisagé via les moyens usuels de communication.

La prévention reste extrêmement importante. Celle-ci est aussi réalisée au travers des cours B qu'Agricall dispense.

Agricall Wallonie ASBL est membre fondateur avec Solidarité Paysans, en France, et la BAG, en Allemagne, d'un réseau européen d'associations qui aident les agriculteurs en difficulté – Rural Solidarity in Europe. Ces échanges sont essentiels pour que les différentes structures s'informent et s'inspirent mutuellement des pratiques en vigueur en Europe. Agricall collabore également de façon régulière avec Boeren op een Kruispunt, association flamande relativement similaire à Agricall.

Enfin, pour le cinquième point, Agricall, au même titre que de nombreuses associations wallonnes, fait partie de Walakis. Les nombreux échanges d'interconnaissance entre les partenaires associatifs et organisations professionnelles vont aussi dans ce sens. Et durant ces accompagnements, Agricall veille non seulement à informer l'agriculteur de l'existence d'autres associations utiles et sur les aides existantes, mais aide aussi à la prise de contact et à l'organisation de rendez-vous communs.

Concernant votre question sur l'objectivation d'indicateurs pour mesurer la détresse psychosociale des agriculteurs, je suis en train de réfléchir aux acteurs les plus pertinents à mobiliser pour réaliser une telle objectivation.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Merci, Madame la Ministre. Je vais commencer par la fin de votre réponse. Vous êtes en réflexion pour savoir quels indicateurs, et c'est ce que nous disons depuis le début.

(Réaction de Mme la Ministre Dalcq)

N'avez-vous pas dit « indicateurs » ? J'ai compris « indicateurs ».

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – J'ai parlé de quels

acteurs je vais contacter pour réaliser cette étude qui comprendra l'identification de certains indicateurs.

M. Eddy Fontaine (PS). – On est bien d'accord. Vous êtes en réflexion là-dessus.

Généralement, je dirais que l'on est en avance sur la France, sur les sujets sociétaux en tout cas. J'ai l'impression qu'en Wallonie, la question de la santé mentale des agriculteurs ou des agricultrices est un véritable tabou. J'ose espérer, Madame la Ministre, avec vous qui venez du secteur, que les choses vont changer.

Il y a plus de 20 ans, on était les précurseurs en créant Agricall – et je tiens de nouveau à souligner la qualité du travail d'Agricall –, et depuis, j'ai l'impression que l'on se dit que tout va bien. Mais tout ne va pas bien parce que les choses empirent de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois.

Je serai évidemment, vous l'avez compris, très attentif et je reviendrai régulièrement sur le sujet. Attendez-vous à avoir encore un certain nombre de questions de ma part ou de notre part sur le sujet, parce que nous trouvons que celui-ci est très important et que l'on ne s'y intéresse pas assez.

Question orale de M. Spies

à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la production et le soutien au lait de foin »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la production et le soutien au lait de foin ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le lait de foin est la forme de production originelle du lait. Les animaux sont nourris traditionnellement à l'herbe en été et au foin en hiver, en respectant le rythme des saisons.

Protégé par un signe officiel de qualité, le lait de foin garantit une production de lait sans aliments fermentés ni OGM, au plus proche de la nature.

Ce mode de production a été mis en place en Wallonie en 2018. Est-il toujours présent chez nous aujourd'hui ? Les producteurs qui se sont organisés au sein d'une structure ProLaFoW bénéficient-ils d'un soutien du Gouvernement wallon ?

D'une manière générale, estimez-vous que ce mode de production a un avenir chez nous ? Cela représente-t-il une forme de diversification viable pour les producteurs de lait ?

En tout cas ne serait-ce qu'en matière de biodiversité, cela aurait le mérite de remettre de l'herbe, du ray-grass ou de la luzerne à la place des milliers d'hectares qui sont emblavés en maïs en Wallonie et qui constituent autant de déserts de biodiversité.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la production du lait de foin en Wallonie concerne six producteurs labellisés – un en lait de chèvre et cinq en lait de vache – qui produisent plus de 3 millions de litres de lait par an répartis sur l'ensemble du territoire wallon.

La labellisation est assurée par le Comité du lait, ce qui permet d'en réduire les coûts en coordonnant l'exercice avec la labellisation QFL.

ProLaFoW est l'association des producteurs de lait de foin en Wallonie. Créée en 2018, elle regroupe une vingtaine de membres et a pour but de valoriser la STG – spécialité traditionnelle garantie. Les producteurs se sont organisés au sein de cette structure qui leur permet de développer le dialogue avec les autres parties prenantes techniques et économiques de la filière, d'assurer des relations commerciales à prix juste, mais aussi de construire des réponses aux enjeux techniques de production et commerciaux de développement de filière. La logistique est un élément clé en regard de la dispersion des productions qui aujourd'hui limite une logique de transformation collective.

La création de cette association interprofessionnelle a été un des projets soutenus dans le cadre de la Route de l'innovation initiée par le Réseau wallon de développement rural.

Il semblerait que les avantages procurés par ce système de production sont nombreux, qu'il s'agisse de la qualité du fourrage, de la santé des animaux, de la qualité sanitaire du lait, de l'aptitude du lait à la transformation fromagère, de son autonomie alimentaire. Ces avantages rendraient le système de production rentable et intéressant, même en dehors d'une valorisation particulière du lait comme « lait de foin ».

Cependant, cette démarche demande beaucoup de réflexion, car le séchage en grange implique des investissements de départ importants et une technicité élevée. L'énergie nécessaire au séchage doit aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Pour rendre ce mode de production plus attractif d'un point de vue économique, une valorisation du lait de foin cru est en réflexion au sein de la filière. Le lait collecté à cette fin bénéficierait d'un prix plus élevé.

Il s'agit donc d'une filière de niche en démarrage avec des opportunités de croissance qui nécessiteront de poursuivre le travail sur les enjeux techniques et de développement de filière.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. En effet, cette forme originelle de production mérite une attention particulière. Il serait bon de réfléchir à la manière de soutenir cette forme de production. Comme vous l'avez évoqué, elle contribue au bien-être des animaux, mais aussi à améliorer la qualité du produit, c'est-à-dire du lait.

Je suis quand même un peu étonné que ce ne soient que six producteurs pour l'instant qui produisent cette forme de lait. Il ne serait pas mal de faire un peu plus de publicité pour cette forme de production.

**Question orale
de M. Spies
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « Les critiques émises par les associations
environnementales sur les modifications du Plan
stratégique de la PAC »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « Les critiques émises par les associations environnementales sur les modifications du Plan stratégique de la PAC ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, à la suite de la réunion du Comité de suivi du Plan stratégique de la PAC du 7 octobre dernier, des associations environnementales, emmenées par Natagora, dénoncent le recul des ambitions de la Wallonie en matière de protection de la nature.

Protection de la biodiversité et agriculture sont interdépendantes l'une de l'autre. Sans biodiversité, pas d'agriculture.

Principalement, les deux critiques de Natagora portent, premièrement, sur la méthode et l'absence d'une réelle concertation. Deuxièmement, ils dénoncent le fait que le budget total des mesures en faveur de l'environnement et de l'agriculture biologique soit amputé, que les cibles de certaines mesures environnementales soient revues à la baisse et que leurs cahiers des charges soient amoindris.

Quelles réponses leur apportez-vous ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, dans un premier temps, il est indispensable de se rappeler de l'évolution que représente cette programmation PAC 2023-2027.

En ce qui concerne la dimension environnementale et climatique, la conditionnalité a été renforcée en y incluant les pratiques favorables à l'environnement. Par ailleurs, des mesures environnementales volontaires novatrices ont vu le jour afin de compléter les dispositifs. Il s'agit des ECO-régimes, repris dans le premier pilier de la PAC. Plus de 26 % du budget du premier pilier, qui était autrefois réservé aux paiements directs des agriculteurs, est à présent consacré à ces ECO-régimes. Il s'agit sans aucun doute de la PAC la plus verte depuis sa création.

Cependant, au cours de la mise en œuvre de la PAC actuelle, les agriculteurs ont été confrontés à de nombreuses difficultés qu'ils ont pu exprimer lors des manifestations des hivers et printemps 2024, dont vous avez pu vous rendre compte.

À juste titre, les autorités européennes ont rapidement apporté des réponses concrètes, comprenant des simplifications et ajustements tout en maintenant une politique forte, durable et compétitive. En Wallonie, une *task force* Simplification administrative a été mise en place à ce propos, et l'une des revendications unanimes des organisations agricoles a été la suppression du mécanisme de transfert budgétaire, le soutien couplé vers les ECO-régimes. Les propositions de modification de la Wallonie répondent à cette revendication.

Dans la crise que traverse actuellement l'élevage en Wallonie, le bon sens politique, au-delà des considérations idéologiques, doit nous pousser à mettre tout en œuvre pour aider ce secteur. C'est dans ce contexte notamment que nous proposons d'augmenter les montants unitaires maximum du soutien couplé en vue d'anticiper l'impact de la FCO sur le cheptel wallon.

Je m'inscris complètement en faux contre les affirmations de réduction des ambitions wallonnes. En effet, les premiers amendements du plan stratégique PAC qui font l'objet des questions ont été validés dans la sérénité par notre Gouvernement le 23 juillet 2024. Les amendements proposés par le Gouvernement wallon au plan stratégique s'inscrivent dans le respect des possibilités offertes par ce règlement européen. C'est ainsi que, par exemple, à partir de la campagne 2025, les agriculteurs ne seront plus tenus de consacrer obligatoirement une part de leurs terres arables à des surfaces, éléments non productifs.

Dans le cadre de la BCAE 8, les États membres doivent en parallèle soutenir des programmes similaires qui rémunèrent les agriculteurs en échange de leur participation. En Wallonie, les agriculteurs pourront ainsi, sur base volontaire et rémunérée, maintenir et implanter des zones non productives et de nouveaux éléments topographiques par le biais de l'ECO-régime « Maillage écologique », ce qui leur donnera davantage de flexibilité afin de contribuer à la réalisation de l'objectif d'améliorer la biodiversité en fonction de la situation spécifique de leur exploitation et de prévoir une meilleure compensation financière pour cette contribution. Par ailleurs, il est important de rappeler que la BCAE 8 ne disparaît pas totalement. Les autres aspects de cette norme restent bien d'application.

Monsieur Spies, comme prévu par les dispositions régissant le fonctionnement des plans stratégiques pour la PAC, chaque proposition de modification doit faire l'objet d'un passage au comité de suivi avant dépôt officiel auprès de la Commission européenne. En Wallonie, conformément au prescrit réglementaire, les modifications du plan stratégique ne font l'objet que d'une validation du Gouvernement avant passage au comité de suivi.

Le 7 octobre dernier, le comité de suivi du Plan stratégique wallon de la PAC s'est effectivement penché sur le projet de modification du Plan stratégique wallon pour 2025. Le projet modificatif a fait l'objet, à cette occasion, d'une concertation conformément aux prescrits européens qui prévoient que le comité de suivi donne son avis sur les modifications du plan. Durant la réunion du comité, les critiques des organisations environnementales et agricoles ont ainsi pu être recueillies et ont fait l'objet de réponses.

Je rappelle une fois de plus que les modifications du Plan stratégique proposées par le Gouvernement wallon sont d'abord une réponse aux revendications agricoles pour réduire la charge administrative, de lutter, dans la mesure du possible, contre ce que l'on qualifie d'agriculture de dates et toute la pression des contrôles.

Sur le projet de modification en tant que tel, la seule mesure environnementale pour laquelle un ajustement budgétaire a été opéré est le soutien à l'agriculture biologique. En effet, dans un contexte de crise du secteur bio et de stagnation des surfaces dédiées, les projections des experts indiquent qu'il ne sera pas possible de consommer, d'ici la fin de la période de programmation, la totalité de l'enveloppe budgétaire dédiée initialement à cette mesure. Un peu moins de 10 % de cette enveloppe ont été redirigés vers d'autres mesures. Je tiens cependant à préciser que 70 % du montant de cette réduction sont transférés vers les mesures agroenvironnementales et climatiques et restent programmés sur des mesures en faveur de l'environnement. Un montant de 4 millions d'euros est transféré vers le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, ce qui a par ailleurs été jugé comme étant

assez rassurant, selon les propos du représentant de Natagora, vu que le renouvellement des générations est une autre grande priorité du Plan stratégique wallon et de la PAC en général.

Ce transfert permet d'éviter une sélection budgétaire sur les dossiers d'installation de nos jeunes agriculteurs et de faire en sorte que chaque dossier, chaque projet d'installation viable puisse trouver un financement. Vous en conviendrez, il s'agit là d'un enjeu capital pour le maintien de notre agriculture familiale.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a été véhiculé, je tiens à préciser que le soutien à l'agriculture biologique bénéficie d'une revalorisation significative des montants d'aides, ce qui devrait permettre de garantir la consommation d'un budget supplémentaire d'un peu plus de 17 millions d'euros au sein de l'enveloppe prévue.

Les cibles annuelles de la mesure de soutien de l'agriculture biologique, qui avaient été fixées avant le démarrage du Plan stratégique dans un contexte très favorable au développement du secteur bio, ont été adaptées pour refléter la situation actuelle. À ce propos, permettez-moi de préciser que l'atteinte des cibles annuelles qui sont fixées dans le Plan stratégique de la PAC fait l'objet d'une vérification de la Commission européenne.

Chaque année, la Wallonie, comme l'ensemble des États membres, doit soumettre un rapport annuel de performance justifiant l'atteinte des objectifs fixés dans son plan stratégique. Ce rapport est soumis à la validation de la Commission et pourrait, en cas de lacune, conduire à des sanctions financières. C'est dans ce contexte que les cibles de l'agriculture biologique ont été maintenues.

En outre, les cibles des mesures agroenvironnementales et climatiques n'ont pas été modifiées, ce qui est permis notamment grâce au transfert de budget depuis la mesure bio, et qui traduit une volonté de maintenir l'ambition environnementale initiale des MAEC.

En ce qui concerne les MAEC en culture, le montant de la MAEC « Tournées enherbées » revalorisé en 2024 a été maintenu. Pour la MAEC « Parcelles aménagées », le montant proposé a évolué d'un montant unique en 2023 – 1 600 euros par hectare – vers la possibilité d'opter pour deux montants alternatifs, selon que la surface correspondante était comptabilisée ou non en BCAE 8. Un montant très intéressant – 2 000 euros par hectare – était ainsi proposé pour encourager les agriculteurs à s'engager dans la MAEC en consacrant d'autres surfaces de leur exploitation à la BCAE 8, ce qui représentait un effort plus conséquent et méritait donc un paiement plus important. En raison de la suppression d'une partie de la BCAE 8, ce montant ne se justifie plus et un montant unique de 1 800 euros par

hectare est proposé, ce qui reste toutefois plus élevé que le montant proposé dans la version initiale du plan.

C'est également en conséquence de la suppression d'une partie de la BCAE 8, mais aussi en vue de réduire l'écart avec le montant proposé pour les céréales sur pied, soutenu selon un cahier des charges similaire dans l'ECO-régime « Maillage écologique », que le montant de la MAEC céréales sur pied a été réduit. Vous l'aurez compris, les MAEC en culture restent attractives et mon message, comme celui du Gouvernement à ce sujet, se veut rassurant. Les tournées enherbées resteront bien une MAEC du second pilier de la PAC.

Malgré ces différents changements, les cibles en termes de surfaces engagées et donc d'adhésion des agriculteurs sont inchangées, ce qui traduit une volonté de maintenir l'ambition environnementale initiale des MAEC. Par ailleurs, les cahiers des charges de ces mesures ne sont pas modifiés.

En ce qui concerne l'ECO-régime « Maillage écologique », il faut rappeler que l'exigence de la conditionnalité BeSWIC, qui consistait à réserver un certain pourcentage de chaque exploitation à des surfaces à éléments non productifs, supprimés de la PAC à la suite des manifestations du secteur agricole du début d'année, était le moteur de l'engagement dans cette intervention.

Pour éviter une diminution importante du niveau d'engagement qui impacterait négativement la biodiversité et donc maintenir des cibles ambitieuses pour cette mesure, il y a lieu de trouver un équilibre entre les contraintes du cahier des charges et l'effet incitatif de l'ECO-régime. En effet, si les contraintes sont trop élevées, il y aura peu de participants.

En conclusion, je tiens à insister sur le fait que les modifications proposées dans le plan stratégique PAC restent conformes aux prescrits réglementaires. Nous n'avons pas déstructuré les équilibres du plan en réduisant, comme je l'ai entendu, les montants des indemnités de l'agriculture biologique.

Au contraire, ils ont été considérablement augmentés. Le transfert budgétaire effectué permet de maintenir les ambitions environnementales des MAEC, mais surtout également de renforcer l'installation de nos jeunes agriculteurs. Les adaptations effectuées pour les mesures d'installations permettent de faciliter l'accès aux aides à l'installation.

Il me semble, au regard de ce qui précède, qu'en tant que responsables politiques, nous avons chacun le devoir de fonder nos discours et nos déclarations sur des faits avérés. Cela permet de renforcer la confiance de nos concitoyens. Je le dis par rapport à différents organismes qui sont sortis dans la presse sans avoir vérifié la teneur de la modification du Plan stratégique.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse très détaillée, que je devrai relire tranquillement demain.

On a déjà pu exprimer, en septembre, que nous soutenons en grande partie la logique de simplification administrative pour le monde agricole, même s'il y a aussi quelques propositions sur lesquelles nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Il faut prendre au sérieux les critiques des associations environnementales ; c'est la raison pour laquelle j'ai posé la question. À notre avis, une concertation raisonnable sur cette thématique va de soi.

Question orale de M. Jacob

**à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,**

**sur « le développement de la filière de
production d'huile de tournesol »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le développement de la filière de production d'huile de tournesol ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, nous le savons tous et l'actualité nous le rappelle, les changements climatiques bouleversent significativement le secteur agricole belge, affectant directement la quantité et la qualité des récoltes, et dès lors la rémunération des agriculteurs. Néanmoins, certaines cultures résistent mieux à ces changements climatiques. J'évoque ici celle du tournesol.

En 2020, le Centre wallon de recherches agronomiques a coordonné un projet appelé Sunwall qui avait pour objectif de développer et structurer une filière complète de production et de valorisation de l'huile de tournesol en Wallonie. Ce travail porte aujourd'hui ses fruits. Une filière s'est structurée et l'on peut déjà déguster une mayonnaise 100 % wallonne.

Au-delà de l'aspect gustatif, ce sont surtout des apports économiques importants pour le secteur agricole et les agriculteurs. C'est aussi un travail sur la biodiversité et la diversité des sols. En gros, c'est de l'agriculture régénérative comme on souhaite qu'elle puisse se développer. Néanmoins, il y a évidemment eu des écueils dans ce premier projet auquel le projet Sunwall 2.0 tente de répondre.

On parle notamment de la sélection des graines ou encore de la manière de protéger les productions. L'écueil principal, c'est celui du prix puisque notre huile reste malheureusement à ce jour plus chère que celle que l'on importe. Cela n'invite donc pas les

consommateurs à aller vers ce produit, même si c'est un produit de grande qualité.

En janvier 2024, dans cette même commission, votre prédécesseur avait évoqué un projet de recherche appelé BioCorSeeds qui faisait partie du plan Bio. Avez-vous des informations concernant le développement et la poursuite de ce projet ?

Quel accompagnement concret souhaitez-vous mettre en place pour encourager davantage les agriculteurs à se tourner vers la culture du tournesol ?

Comment comptez-vous travailler avec le monde agricole pour tenter de réduire les coûts de production et rendre le produit le plus compétitif possible par rapport aux importations ?

Enfin, avez-vous l'intention de promouvoir auprès du grand public ce produit pour qu'il puisse être consommé localement, comme on le souhaite tous ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le tournesol, autrefois réservé aux régions plus chaudes, pourrait devenir une culture intéressante pour les agriculteurs belges et offrir de belles perspectives économiques.

Le projet BioCorSeeds, dont vous faites mention, est en lien avec la filière du maïs bio et ne constitue pas un projet de développement de la filière du tournesol en soi. Il s'agit d'un projet ayant pour objectif la mise au point et l'évaluation de nouvelles solutions répulsives dans le cadre de la protection des semences face aux corvidés en culture de maïs biologique. Toutefois, les résultats obtenus pourront probablement être utiles à la culture de tournesols qui subit aussi les dégâts des oiseaux au semis et avant la récolte.

La première phase du projet Sunwall, développé par le CRA-W, a vu la mise en place d'une filière qui a permis la production d'une huile locale de qualité pouvant être commercialisée. Néanmoins, en amont de la filière de transformation, des problèmes agronomiques inhérents à la culture existent et sont principalement liés au choix variétal et au manque de solutions pour la protection de la culture. La deuxième phase du projet, en 2024-2025 – en cours actuellement –, propose de s'appuyer sur les premiers acquis pour résoudre ces problèmes tout en continuant à soutenir le réseau des agriculteurs qui souhaitent poursuivre leur diversification en introduisant du tournesol dans leur rotation.

Par ailleurs, un projet intitulé « ABC to Food » débutera prochainement dans le cadre de l'appel à projets « Pôles de compétitivité WagrALIM », porté par le ministre de l'Économie, Pierre-Yves Jeholet. Ce

projet a pour objectif de créer des débouchés pour huit cultures d'intérêt, dont le tournesol, cultivées de manière durable. Il vise à produire une gamme de produits développés localement, qui soient compétitifs ou complémentaires par rapport à ce qui existe actuellement sur le marché. Le CRA-W est partenaire de ce projet.

Il est complexe de pouvoir proposer un produit de qualité à un prix identique à celui du marché mondial dans notre pays où les contraintes économiques, sociales et administratives ne sont pas identiques à celles des autres pays producteurs.

D'importantes différences, même au sein de l'Europe, sont observées en termes de contraintes administratives, d'exigence de qualité du produit fini, ou encore en lien avec les usages autorisés de produits phytosanitaires. Une harmonisation des contraintes relatives à la culture entre les différents pays d'Europe serait plus cohérente.

De plus, les coûts du foncier de la main-d'œuvre en Wallonie ont également un fort impact sur le coût de production du tournesol dans notre Région. Il est difficile d'envisager une réduction des coûts de production qui sont assez faibles comparés à d'autres cultures plus traditionnelles. C'est une culture qui ne nécessite que très peu d'intrants. De fait, les seuls coûts inhérents à cette culture concernent la semence, la mécanisation – semis, récolte, désherbage – et l'éventuel produit phytosanitaire utilisé pour un désherbage chimique. Les apports d'engrais sont quant à eux très faibles, voire nuls sur cette culture.

En ce qui concerne le développement et l'ancrage économiques de cette filière, dès lors que l'offre et la disponibilité des produits le permettront, l'APAQ-W exercera sa mission de promotion, de réseautage et d'animation du marché spécifique à cette filière. En collaboration avec les opérateurs et partenaires économiques de cette dernière, l'agence activera plus concrètement différents leviers, à commencer par un plan marketing.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, par rapport à BioCorSeeds, merci d'avoir précisé l'objet concret de la recherche. N'étant pas spécialiste, je m'étais basé sur les informations données par votre prédécesseur. La rectification a donc été faite. Vous avez dit que des liens pouvaient se faire entre les deux types de culture. On y sera très attentifs.

Je note de manière très positive votre volonté de maintenir le développement de la filière, ainsi que le projet que M. le Ministre Jeholet va développer et dont je vous laisserai prononcer à nouveau le nom. Le travail de l'APAQ-W, qui sera à réaliser par la suite, est aussi très important.

Enfin, entendons-nous bien, l'objectif est pour nous de maintenir une position de soutien au développement de cette filière. On entend les spécificités wallonnes – vous les avez d'ailleurs rappelées. Le travail sur les coûts de production doit se faire également au niveau européen. On ne l'avait pas signalé dans la précédente intervention, mais c'est là-dessus aussi que l'on va travailler.

**Question orale
de M. J.-P. Bastin
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la pisciculture en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. J.-P. Bastin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la pisciculture en Wallonie ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous interpelle concernant le secteur de la pisciculture, qui est confronté à de nombreux défis, que ce soit en termes d'inondations, de sécheresses ou de nouvelles maladies dont la récurrence s'accélère en raison du réchauffement climatique.

On a pu lire récemment que le plus important producteur wallon était situé à Malmédy. Je le connais assez bien et j'ai été assez surpris de constater que c'était le plus grand. Dans tous les cas, il était présenté comme tel.

Cela témoigne également des difficultés du secteur et des inquiétudes pour son avenir. Le nombre de producteurs a fortement régressé ces dernières années. Or, notre secteur est constitué de PME, voire de très petites entreprises qui travaillent en circuit court avec des commerces locaux et même en vente directe.

Il s'agit d'un secteur parfaitement en phase avec la volonté de relocaliser nos productions alimentaires et de développer une économie circulaire. La Wallonie développe et soutient déjà des projets d'adaptation du secteur au changement climatique, mais il semble qu'un plan plus ambitieux et à la hauteur des défis de notre époque est nécessaire.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur les projets en cours soutenus par la Wallonie, notamment via le Collège des producteurs ? Envisagez-vous l'adoption d'un plan global de soutien, et quelles sont les pistes de soutien à l'adaptation au changement climatique envisagées ? Enfin, les producteurs sont-ils associés à ces différentes démarches ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le cadre public de soutien à la filière aquacole est déjà structuré dans un plan. Il s'agit du Plan stratégique de l'aquaculture en Wallonie 2021-2030, rédigé par le SPW ARNE avec le Collège des producteurs en support.

Ce plan identifie deux axes de besoins du secteur :

- pérenniser la production aquacole artisanale wallonne ;
- encourager le développement du secteur au travers de l'entrepreneuriat aquacole.

Les modalités de soutien public passent principalement par un cofinancement entre l'Europe et la Région wallonne pour des projets via le FEAMPA – Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture.

Le programme wallon du secteur commercial de la pêche soutient l'adaptation du secteur au changement climatique. Tout d'abord, les producteurs sont encouragés à élever des espèces mieux adaptées aux eaux plus chaudes et recirculées.

Ensuite, le programme encourage l'innovation pour adapter l'élevage aux changements climatiques.

Enfin, pour les appels à projets FEAMPA, les critères d'évaluation sont définis pour favoriser des projets contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou à l'adaptation au changement climatique, des projets ayant des bienfaits collectifs, vis-à-vis des enjeux climatiques et environnementaux et des projets participant favorablement à la réduction de l'empreinte carbone.

Plusieurs demandes d'aides déposées par les producteurs visent une adaptation au changement climatique : élevage d'espèces adaptées aux eaux plus chaudes, recirculation, énergies renouvelables, et cetera. De plus, les producteurs peuvent soumettre des projets afin de bénéficier d'aides pour un suivi scientifique, des études, des conseils et expertises. Ces mesures visent une meilleure résilience aux sécheresses, prédateurs, et cetera. Et une réduction des pertes induites.

En matière de recherche, les fonds FEDER, Interreg et FEAMPA favorisent des projets visant à développer une aquaculture durable. En matière de formation, le Collège des producteurs est chargé du projet FEAMPA intitulé « Soutien à la formation en aquaculture » visant à renforcer la résilience de nos systèmes d'élevage et à en assurer la pérennité via le transfert de solutions durables entre les acteurs régionaux de la filière et la mobilisation des ressources au niveau international dans les pays voisins confrontés à des réalités similaires.

À travers toutes ces initiatives, les pisciculteurs sont directement impliqués dans l'orientation et les actions entreprises pour la filière aquacole wallonne,

notamment au regard des enjeux liés au changement climatique.

Ma volonté est bien de soutenir ce secteur qui constitue une richesse pour notre Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir rappelé votre volonté de soutien au secteur. J'ose espérer que tout ce qui existe permettra de garantir et de maintenir l'activité, car c'est un secteur qui est en souffrance depuis de nombreuses années. En outre, les effets du changement climatique s'accroissant ces dernières années, beaucoup ont décidé de réorganiser ou de réorienter leur activité. Donc, merci d'être particulièrement attentive. Nous avons d'excellentes truites et d'autres produits de nos Ardennes et ailleurs et je ne voudrais pas que ce soient les dernières que nous ayons à manger.

**Question orale
de M. Fontaine
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « le référentiel R10-R15 en matière
d'érosion des terres agricoles »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le référentiel R10-R15 en matière d'érosion des terres agricoles ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, outre le fait qu'il s'agisse d'une obligation européenne, la lutte contre l'érosion des sols est une nécessité pour préserver l'outil de travail des agriculteurs, mais également pour lutter contre les coulées de boues impactant l'ensemble des citoyens.

Entre 2005 et 2022, la problématique de l'érosion des sols agricoles a été envisagée sous l'angle de la pente. C'est ainsi que l'on a utilisé le référentiel R10-R15, plus de 50 arrhes ou 50 % de la parcelle présentant une pente supérieure ou égale à 10 %, R10, ou à 15 %, R15.

Dans le cadre de la PAC 2023-2027, le Gouvernement a voulu introduire un nouveau mode de calcul de l'érosion basé sur le gradient de pente, mais également sur sa longueur, le type de sol et l'intensité moyenne des pluies locales.

L'utilisation de ce nouvel outil a été largement contestée par le secteur agricole et, à la faveur du mouvement social du début de l'année, le

Gouvernement a décidé de revenir au référentiel basé sur la pente R10-R15 pour les années 2024 et 2025.

Quel est l'état de la situation de l'érosion des terres agricoles, au sens large ? Est-elle acceptable ? Ce que l'on appelle acceptable ou pas, je vous laisse seule juge.

Quels sont les travaux actuellement menés en vue d'améliorer la caractérisation des parcelles ? Quelles sont les concertations menées avec le secteur et les parties prenantes ?

Le groupe de travail Érosion lancé par votre prédécesseur a pu affiner et adapter le nouveau référentiel Érosion. Le groupe de travail s'est-il à nouveau réuni ?

Une revendication du secteur agricole était une meilleure prévisibilité et une anticipation des nouvelles politiques. Avez-vous déjà une idée du régime qui sera applicable au 1^{er} janvier 2026 ?

Une des justifications qui avaient été utilisées par le Gouvernement pour introduire de nouveaux modes de calcul était l'existence d'un contentieux européen contre le PGDA. Qu'en est-il à l'heure actuelle ?

Enfin, lorsqu'il est revenu à l'utilisation du référentiel R10-R15, le Gouvernement avait prévu l'engagement de conseillers en érosion. Combien ont été engagés et quel est le devenir de leur emploi ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, l'érosion des terres agricoles en Wallonie est une problématique importante qui requiert une attention particulière de notre part. Elle s'est intensifiée au cours des dernières décennies. Selon l'état de l'environnement en Wallonie, le niveau d'érosion des terres agricoles nécessite une attention soutenue.

La problématique d'érosion des terres agricoles concerne particulièrement les terres cultivées en pente, où les précipitations intenses peuvent entraîner des pertes de sols importantes. Les conséquences pour les riverains sont bien connues lorsque l'érosion prend la forme de coulées boueuses. Ainsi, 191 communes ont été impactées ces 10 dernières années.

Depuis 2010, la Wallonie investit dans des structures de conseil et de recherche en appui aux agriculteurs, via le soutien aux ASBL et aux centres pilotes tels que Greenotec, le CIPF, et cetera.

À côté de ce soutien aux structures de conseil et de recherche, la stratégie wallonne de lutte contre l'érosion des sols passe aussi par la PAC, tant au niveau de mesures volontaires que des mesures normatives.

Concernant votre préoccupation sur la prévisibilité des mesures et la nécessité de ne plus être confronté aux difficultés d'acceptation du secteur agricole concernant la BCAE 5 « Gestion du travail du sol en vue de réduire le risque de dégradation et d'érosion des sols », un calendrier a été fixé par la Wallonie lors de la validation du projet de modification de son Plan stratégique en janvier 2024. La nouvelle cartographie à sensibilité est censée entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2026. Ce report de deux ans avait pour but de permettre une meilleure prise en compte de la réalité de terrain dans cette cartographie à sensibilité.

Je crois sincèrement en la volonté des agriculteurs d'apprendre davantage sur ce sujet et d'utiliser les outils à leur disposition pour stopper ces phénomènes d'érosion. Les approches d'échanges entre pairs, comme celles en vigueur via les groupes de travail érosion, permettent souvent de mieux faire passer les messages, mais aussi de reconnaître et de valoriser l'innovation par le secteur.

Concernant les implications de la cartographie à sensibilité dans la problématique du contentieux PGDA, je vous invite à vous adresser à mon collègue, le ministre Coppieters, qui a la charge de cette matière.

La cellule GISER, dont je salue le travail et l'expertise, continue à recevoir de nombreuses demandes d'appui des communes pour trouver des solutions aux inondations par ruissellement et coulées boueuses auxquelles elles font face. De nombreux aménagements envisagés par les communes, pour temporiser les eaux de ruissellement par exemple, nécessitent, pour être efficaces, que des actions pour retenir les sédiments érodés soient menées sur les terres agricoles en amont. Le rôle de l'équipe « Protection des sols » de Natagriwal est important également dans ce cas. Les conseillers « Protection des sols » sont actuellement huit techniciens sur le terrain, appuyés par une coordinatrice technique et une responsable communication, une personne en charge de la gestion administrative et un coordinateur général de la mission. Le projet est prévu sur deux ans et a débuté en janvier 2024.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – La problématique est importante ; on est tous et toutes d'accord là-dessus. Pour le reste, j'ai été attentif à vos réponses. Je relirai attentivement le compte rendu, parce qu'il y a deux ou trois petites subtilités que je n'ai pas saisies.

Si vous l'avez dit, je n'ai pas été attentif, mais je n'ai pas entendu si le groupe de travail s'était réuni dernièrement. Je reviendrai vers vous, probablement avec une question écrite.

Vous avez fait le listing du nombre de personnes qui travaillaient dans une cellule, mais je n'ai pas entendu le nombre de personnes que l'on avait engagées en plus

par rapport à la base. Je reviendrai avec une question écrite par rapport à cela.

**Question orale
de Mme Jacqmin
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « l'accès au foncier agricole »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'accès au foncier agricole ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre, les prix des terres agricoles en Wallonie continuent de grimper, atteignant une moyenne de 39 216 euros par hectare en 2023, rendant l'accès au foncier de plus en plus difficile pour les jeunes agriculteurs et agricultrices. La DPR et le Code wallon de l'agriculture insistent sur la nécessité de favoriser le renouvellement générationnel et de garantir un accès équitable à la terre. Cet enjeu est d'ailleurs souligné par l'ensemble des associations agricoles comme un sujet central.

Dans ce cadre, vous avez évoqué la mise en location de terres agricoles publiques pour faciliter l'accès des jeunes agriculteurs.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser les mesures concrètes qui seront mises en place pour rendre ces terres accessibles de manière équitable ? Quels seront les procédures d'attribution et les critères spécifiques pour favoriser les jeunes agriculteurs, notamment ceux qui développent des projets durables ?

Par ailleurs, comment entendez-vous favoriser le passage à des baux écrits et lutter contre les sociétés de gestion agricole qui captent les terres au détriment des agriculteurs ? Allez-vous réformer le cadre légal afin de favoriser les baux de longue durée ou d'autres mécanismes pour sécuriser l'accès à ces terres sur le long terme ?

Enfin, quelles actions de suivi et de coordination avec les CPAS, communes et autres gestionnaires de foncier public sont prévues pour garantir une gestion cohérente et rapide de ces terres et informer efficacement les jeunes agriculteurs des opportunités disponibles ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, la

question du foncier agricole et, singulièrement, du bail à ferme constitue une de mes priorités au cours de cette législature. J'entends faire davantage connaître le bail à ferme, en évaluer sa réforme de 2019 et analyser la possibilité de le simplifier pour le rendre plus lisible.

En concertation avec les autres niveaux de pouvoir, je souhaite évaluer des pistes financières et fiscales pour rendre le bail plus attractif. Dans ce contexte, l'important travail de vulgarisation de cette législation réalisé par l'Agence du foncier agricole constitue une des premières avancées significatives qui doivent permettre d'accroître l'attractivité du bail à ferme, tant pour les bailleurs que pour les preneurs.

Toute cette information est maintenant disponible sur le Portail de l'agriculture et a été complétée par la mise à disposition de nombreux outils facilitant l'appropriation par tous de cette législation complexe.

Par ailleurs, je souhaiterais étudier la possibilité de compléter le mécanisme du droit de préférence par un système de portage foncier prévu dans la Déclaration de politique régionale qui permettrait aux agriculteurs d'acheter tout ou partie des biens qui auront été acquis par la Région wallonne dans le cadre de ce droit de préférence. Au niveau budgétaire, pour l'activation de ce droit de préférence, je dois analyser les possibilités qui existent.

Pour rendre la mise en location des terres publiques moins contraignante et moins chronophage pour les pouvoirs publics, la Wallonie s'est dotée de l'Agence du foncier agricole. Celle-ci a pour mission d'intervenir, notamment en proposant aux propriétaires publics un accompagnement dans leur processus de mise en location ou encore en offrant aux propriétaires publics et aux agriculteurs un espace publicitaire en ligne afin de garantir une transparence lors des mises en location de biens immobiliers agricoles. Les pouvoirs publics peuvent donc la consulter pour toute question ou aide quelconque.

La mise en location des terres publiques sous bail à ferme se fait via les modalités reprises dans l'AGW du 20 juin 2019 fixant les modalités de mise sous bail à ferme de biens ruraux appartenant à des propriétaires publics.

Il faudra sans doute adapter certains des critères qui sont repris afin de correspondre au mieux à la réalité de terrain, notamment au niveau du nombre d'unités de main-d'œuvre de travail réel sur l'exploitation. Cela va être évalué.

Par ailleurs, sachez que je ne souhaite pas faire de distinction entre les différents modes d'agriculture. Chacun a le droit d'avoir les mêmes chances pour obtenir des terres agricoles. C'est l'agriculture wallonne dans son ensemble que je représente.

Enfin, la résolution de la question de la captation des terres par des sociétés de gestion au détriment des agriculteurs passera par la définition de l'agriculteur actif. Il s'agit, là aussi, de l'une de mes grandes priorités dans cette législature.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Les outils existent, comme vous l'avez rappelé. C'est à vous désormais de les populariser et à nous aussi.

On est souvent interpellés – à chaque fois, en fait – par les jeunes agriculteurs sur le bail à ferme. C'est souvent une demande qui remonte vraiment de ce besoin d'être modifié et d'analyser ce qui était en cours.

Je suis aussi heureuse d'entendre que vous respectez la liberté de choix de l'agriculteur. Les outils juridiques pour les terres publiques sont là. On va les activer. C'est très bien. Maintenant, il va falloir être attentifs aux terres privées.

(M. Dewez, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Huberty
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la simplification administrative en matière
agricole »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la simplification administrative en matière agricole ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, la volonté de tendre vers un maximum de simplification administrative constitue l'un des axes importants de la Déclaration de politique régionale. Elle est particulièrement attendue dans un secteur que vous connaissez bien, le secteur agricole, et constituait l'une des revendications majeures des mouvements de protestation du printemps dernier. Le précédent Gouvernement avait pris un certain nombre d'engagements, mais n'avait pas manqué d'indiquer que certaines de ces actions ne pourraient être mises en œuvre que sous cette législature. Récemment, la FJA – que vous connaissez très bien également – a épinglé ce dossier dans une série de revendications et a rappelé l'impatience du monde agricole de voir se réaliser ces différentes promesses.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures déjà annoncées ?

Depuis votre prise de fonction et dans le cadre des nombreux contacts que vous avez pu avoir avec les associations syndicales agricoles, avez-vous pu évoquer le sujet ? De nouvelles mesures sont-elles envisagées ? Si oui, lesquelles ? En collaboration avec vos collègues, en particulier le ministre de l'Environnement, un groupe de travail permanent réunissant les administrations et les agriculteurs sera-t-il mis en place afin de veiller à ne pas augmenter les charges administratives ? Avez-vous pu sensibiliser votre collègue au niveau du Fédéral, qui est en charge de l'agriculture, sur l'importance d'assurer également dans ses compétences le suivi de ces engagements ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, comme je l'ai précisé lors de la dernière commission, le processus de simplification administrative est en cours depuis la crise du début d'année 2024. J'ai chargé mon administration de me faire un état des lieux de l'avancée des mesures de pure simplification administrative retenues lors des différentes *task forces* en collaboration avec les syndicats agricoles. J'attends son retour à ce niveau-là.

Diverses revendications portent également sur le Plan stratégique PAC. Par exemple, le pourcentage de vêlages, 75 %, est un facteur réduisant le soutien d'aides couplées dans de nombreux élevages. Un assouplissement de ce critère permettrait un meilleur soutien des éleveurs. Cette demande est en cours de discussion au travers d'une révision du soutien couplé au niveau de la Commission européenne.

De manière générale, concernant la dynamique de concertation, les discussions se poursuivent sur une série de dossiers au sein du Front vert – administrations et syndicats agricoles –, mais également au sein des groupes de travail PAC, où les syndicats agricoles sont présents également.

Comme déjà précisé, un marché public « parcours usager » a été lancé. Il porte sur une durée de 18 mois et son objectif est d'aboutir à une vision complète des démarches auxquelles les agriculteurs sont confrontés afin d'alléger leurs charges administratives et d'améliorer l'efficacité des services administratifs. Tous les syndicats agricoles sont membres du comité de pilotage ; ils sont donc consultés tout au long du processus. Ces 18 mois sont nécessaires pour permettre de réaliser une analyse des démarches administratives sur une année complète. En effet, en fonction de la période et des travaux à réaliser à la ferme, les démarches ne sont pas les mêmes pour les agriculteurs. Ce parcours usager va permettre d'identifier de nouvelles mesures de simplification à mettre en œuvre.

De plus, mon cabinet est dans le travail coordonné par ma collègue la ministre Jacqueline Galant, qui permettra d'élaborer le pacte pour un choc de simplification administrative qui sera adopté par le Gouvernement pour la fin du mois de mars 2025. Ce pacte servira de guide au Gouvernement tout au long de cette législature.

Trois de mes priorités pour cette législature sont les suivantes :

- simplification générale des démarches administratives pour le secteur agricole. Le parcours usager apportera énormément d'informations à ce niveau ;
- développement d'un encodage unique via notamment la mise en place d'une plateforme qui rassemble toutes les obligations administratives liées à chaque spéculation réalisée par l'agriculteur ;
- implémentation du droit à l'erreur dans toutes les démarches administratives agricoles.

D'autres mesures viendront en plus, vu les différents travaux qui sont en cours.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour tous ces éléments de réponse. Vous aurez compris l'importance de poursuivre les engagements qui avaient été pris et qui ont été pris par le Gouvernement actuel afin de simplifier les charges administratives ; ce qui est vrai au niveau du secteur agricole l'est tout autant dans des tas d'autres secteurs. Je pense que c'était une des revendications du secteur agricole. Nous y serons attentifs – comme vous l'êtes, j'en suis convaincu.

Question orale de M. Huberty

à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact des aléas météorologiques sur les productions agricoles pour les années 2024 et 2025 »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'impact des aléas météorologiques sur les productions agricoles pour les années 2024 et 2025 ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, on l'a dit et répété, les conditions climatiques – particulièrement dans le cas qui nous préoccupe ici, la forte pluviométrie – que nous avons connues ces derniers mois ont fortement impacté la qualité des

récoltes, mais surtout le rendement agricole. Dès les premières moissons, des baisses de 30 % étaient déjà constatées sur certaines productions. Les actuelles récoltes des pommes de terre, mais également des betteraves, semblent s'inscrire dans le même processus.

Ce phénomène ne se limite pas qu'à notre Région puisqu'une diminution de l'ordre de 7 % de la production agricole pour la période 2024-2025, par rapport à la moyenne quinquennale, est attendue au niveau européen.

Par ailleurs, nous savons la situation difficile que connaît le secteur de l'élevage, traversé par les différentes crises épidémiques, dont la fièvre catarrhale que nous avons pu aborder précédemment. Cette situation pourra affecter la trésorerie des agriculteurs européens, notamment au printemps prochain, moment clé pour l'acquisition des engrais.

Dès lors, Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur la situation et dresser un premier bilan des récoltes 2024 ? Des difficultés de trésorerie dues à des diminutions de rendements vous sont-elles revenues ? Des inquiétudes existent-elles concernant l'accès aux intrants pour le printemps prochain ? Le cas échéant, la Région peut-elle aider les agriculteurs en difficulté ?

Un projet d'assurance climatique multirisque était à l'étude dans ce Parlement lors de la précédente législature et le projet est de nouveau inscrit dans la DPR. Avez-vous pu vous saisir de ce dossier ? Allez-vous prendre le dossier en l'état ou entendez-vous prendre le temps de consulter les acteurs ?

La presse évoque la concurrence de la Chine sur les marchés laitier et porcin, avec des conséquences potentielles sur les flux commerciaux et également sur le prix des intrants. Quelle est votre analyse de l'évolution des marchés laitier, porcin et de celui des intrants ? Quelles perspectives envisagez-vous pour la production wallonne future dans ce contexte ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, mon administration a procédé à un recensement des commissions communales de constat de dégâts convoquées par les communes. À ce jour, 84 communes ont réuni leur commission pour constater les dégâts dus aux pluies de près de 1 800 producteurs. On peut observer que ce chiffre est inférieur aux précédents épisodes calamiteux. Ce sont là les premières données des services extérieurs du SPW ARNE, du CRA-W et des centres pilotes.

Cette année 2024 est une année particulièrement pluvieuse et défavorable. Les chiffres montreraient une diminution de production limitée, mais hétérogène, entre les régions et les exploitations. Ainsi, ce facteur

d'hétérogénéité doit être pris en compte. Il y a peut-être une diminution de production moyenne limitée, mais il y a aussi une grande hétérogénéité entre les régions. Nous pourrions faire un état des lieux complet lorsque toutes les récoltes seront clôturées.

Pour le moment, vu l'impact des dégâts de la FCO, j'ai décidé de mettre l'accent sur les secteurs touchés par la maladie en dégageant un budget de 17,5 millions d'euros pour aider les éleveurs et protéger l'avenir de leurs exploitations.

Concernant les céréales, j'ai souhaité que la Belgique introduise une demande pour activer la réserve de crise européenne. J'ai mis ce point sur la table des discussions lors de la réunion de coordination de la position belge qui réunit les diverses entités composant la Belgique.

À titre personnel, j'ai aussi pris contact avec mon homologue flamand pour appuyer cette demande. Malheureusement, aucun consensus n'a pu être dégagé.

Lors du Conseil des ministres européens de l'Agriculture du 23 septembre dernier, une dizaine d'États membres, dont notamment la Belgique, la France et l'Allemagne, ont souligné que les récoltes de céréales, d'oléagineux, de fruits et de légumes ont été fortement affectées par des conditions météorologiques extrêmes, sans demander formellement l'activation de la réserve de crise.

Le système des calamités pourra être activé si les conditions sont réunies. En effet, pour être reconnu comme calamité agricole, un phénomène naturel exceptionnel doit satisfaire simultanément aux conditions suivantes :

- le phénomène doit appartenir à une liste bien définie de cultures, laquelle est consultable sur le portail de l'agriculture wallonne ;
- le montant des dégâts agricoles par calamité agricole est supérieur à 1 500 000 euros ;
- le montant moyen des dégâts agricoles par bénéficiaire est supérieur à 7 500 euros.
- les dommages évalués sont d'au moins 30 % de la moyenne de la production annuelle du bénéficiaire, calculée sur la base des trois années précédentes ou d'une moyenne triennale basée sur les cinq années précédentes et excluant la valeur la plus élevée et la valeur la plus faible. C'est souvent prouvé via les bons de pesée pour les cultures.

Bref, le processus des calamités agricoles est en cours.

Concernant la mise en place éventuelle d'un système assurantiel, je me suis déjà saisie du dossier. Mon équipe étudie les résultats de l'étude du SPW ARNE ainsi que le travail qui a été réalisé par le Parlement wallon. Ils ont déjà pris contact avec différents organismes. Par ailleurs, la DPR précise exactement que

le Gouvernement conservera un mécanisme relatif aux calamités agricoles et étudiera toutes les pistes visant à l'indemnisation des pertes de rendement liées aux aléas climatiques.

La concurrence de la Chine sur les marchés laitier et porcine pourrait exercer une pression significative sur les exportations européennes et wallonnes. Dans le secteur laitier, d'une part, la Chine a intensifié son autonomie en production laitière pour réduire ses importations de produits européens. En tant que premier producteur et consommateur mondial de viande porcine, la Chine influence les flux commerciaux mondiaux. À la suite de l'accroissement rapide de son cheptel après l'épisode de la peste porcine africaine, la Chine a diminué ses importations et fait pression sur les prix européens. En outre, bien que les prix de l'alimentation animale soient à la baisse, les éleveurs font encore face à des coûts élevés sur l'énergie et les matières premières agricoles. Toutefois, la faible demande chinoise pourrait modérer les coûts de certains intrants sans compenser totalement les hausses des coûts énergétiques. La contraction de la demande chinoise pour les produits laitiers et porcins européens pourrait peser sur les prix et sur la rentabilité des éleveurs.

C'est pourquoi je souhaite travailler tout au long de cette législature pour tenter de réduire ce type de risque pour nos agriculteurs. Il faut leur permettre notamment de trouver des débouchés rentables, de valoriser davantage leur production au niveau local et de leur garantir un revenu plus stable.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour l'étendue de vos réponses.

Je reviens sur un élément ou l'autre, notamment le nombre de communes : 84 communes. Cela peut paraître peu ou en tout cas moins que l'année précédente, mais c'est assez important quand on sait que cela représente presque un tiers des communes wallonnes. On sera très attentif à faire le point, vous l'aurez compris, dans quelques semaines, et ce, à la fin des récoltes. Néanmoins, la situation témoigne de la nécessité de soutenir la transition de notre agriculture au changement climatique.

Je retiens également un autre élément intéressant, c'est dommage que la Flandre bloque à nouveau. On note que vous retenez la possibilité d'activer le Fonds des calamités agricoles, preuve, une nouvelle fois, de la gravité de la situation. Il faut poursuivre la réflexion sur le système assurantiel, mais attention à ce qu'il ne soit pas plus défavorable à l'agriculteur que le système actuel.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Goffinet
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « l'expansion d'espèces exotiques et
l'importance des sciences participatives »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « l'expansion d'espèces exotiques et l'importance des sciences participatives ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, la problématique des espèces exotiques invasives représente l'une des principales causes de la régression de la biodiversité. Si certaines espèces peuvent avoir un impact sur la santé ou pourraient en avoir dans un futur, le moustique tigre représente un exemple clé de par son expansion grandissante, mais aussi de sa dangerosité potentielle, étant donné qu'il véhicule certains virus tels que la dengue ou le chikungunya.

Fin août, plus de 800 signalements, soit 100 de plus qu'en 2023, étaient renseignés en Belgique depuis le début de l'année sur la plateforme de surveillance citoyenne « Surveillance Moustiques ». Cette plateforme permet de constater l'émergence de nouveaux sites d'occurrences.

Lors d'une précédente commission, vous aviez souligné que l'efficacité des actions de lutte régionale était en fait tributaire des différents signalements. Une campagne de communication sur ce dispositif était prévue et faisait l'objet de discussions entre l'AViQ et le SPW ARNE. Les discussions à ce sujet ont-elles pu avancer ?

De nombreuses espèces exotiques invasives sont présentes sur le territoire. Outre la possibilité de renseigner les observations sur le portail Biodiversité de la Wallonie, il existe d'autres systèmes d'encodage. Ces données sont-elles bien centralisées entre les différentes bases de données ? Comment sont-elles utilisées ?

Le projet 124 du Plan de relance wallon visait à développer et à soutenir les initiatives de sciences participatives et citoyennes dans l'acquisition des données. Je voudrais savoir si ce projet est toujours en cours, s'il sera préservé au vu des économies budgétaires envisagées.

Vous allez peut-être me dire que l'on en discutera plus en détail dans l'analyse du budget. Néanmoins, pourriez-vous nous dresser un état des lieux de son avancée et des résultats déjà obtenus en la matière ?

Qu'en est-il du travail dans le cadre d'un monitoring des espèces invasives ?

Enfin, l'implication du citoyen dans le suivi des espèces représente-t-elle ou non une composante importante dans ce contexte ? Le travail de recensement est-il utile ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, il est utile de préciser que le moustique tigre n'est pas systématiquement porteur de virus dangereux. Cependant, le risque pour la santé humaine est un point d'attention. Une prise de conscience collective et une diffusion efficace des connaissances sur ces moustiques exotiques sont essentielles pour prévenir les risques.

En Belgique, au vu de l'augmentation des cas d'infestation, chaque Région doit organiser une communication spécifique pour sensibiliser le public et promouvoir le système de signalement de Sciensano via sa plateforme de science citoyenne participative.

Il est aussi essentiel d'informer les autorités locales afin de les outiller pour des actions de prévention et de réaction en cas de besoin et de fournir des informations adaptées aux professionnels de la santé d'abord de manière générale, puis plus précisément dans les zones concernées.

Les communications régionales tiennent compte du contexte spécifique à chaque Région, tout en garantissant une cohérence dans les messages grâce à une coordination organisée par le comité de suivi du projet Mémo+. Celui-ci nous permet de bénéficier de l'expertise de Sciensano et de l'Institut de médecine tropicale d'Anvers.

En parallèle, la réalisation d'un plan de communication en collaboration avec l'AViQ et la cellule permanente Environnement-Santé du DEMNA – du SPW ARNE – se poursuit. Ce plan sera proposé au ministre Yves Coppieters et des actions de communication pourraient être envisagées dès cet hiver.

Globalement, cette démarche s'intègre dans une stratégie régionale de gestion. Les observations d'espèces peuvent effectivement être signalées dans divers systèmes comme le site Biodiversité ou observations.be de Natagora.

Les données sur les espèces invasives sont publiées quotidiennement et centralisées sur le portail international Global Biodiversity Information Facility. Elles sont donc accessibles au public. Un portail spécifique a également été mis en place pour les espèces émergentes dans le cadre du projet LIFE RIPARIAS.

Pour le frelon asiatique, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, certaines sections apicoles ont reçu du matériel pour intervenir dans un rayon d'un kilomètre autour des ruchers touchés. Les nids sont signalés via l'application FixMyStreet Wallonie et, si un nid est jugé pertinent, il sera détruit gratuitement par des apiculteurs formés. Dans le cas contraire, le propriétaire peut choisir de faire appel à un expert, mais les frais seront à sa charge. Actuellement, 37 communes utilisent cette application et notre administration travaille à en étendre l'usage à tout le territoire.

Quant au projet 124 du Plan de relance, il a permis de soutenir des initiatives de sciences citoyennes pour l'acquisition de données en biodiversité. Cinq associations ont été subventionnées pour des actions de formation, de promotion et de sensibilisation à l'échelle régionale, bien que celles-ci n'aient pas ciblé spécifiquement les espèces invasives. Ce projet a été clôturé en 2023.

Cela a posé les bases d'une dynamique positive autour de la science citoyenne et a démontré l'importance d'un partenariat solide entre les acteurs publics, les associations locales et les citoyens pour une gestion durable de la biodiversité. Les acquis de ce projet continueront à inspirer de futures initiatives en renforçant le réseau de sciences participatives et en contribuant à une meilleure sensibilisation à la biodiversité dans la Région.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci à Mme la Ministre de nous avoir fait état des différentes plateformes existantes. L'important est de bien communiquer, de cibler le public, de faire état des différentes plateformes et qu'elles soient centralisées, utilisées et analysées pour qu'un plan soit établi.

J'entends que des actions concrètes sur le volet « santé » seront mises en place avec le ministre Coppieters. C'est important de travailler dans la transversalité. Vous avez mon soutien et je vous invite à avoir une communication grand public sur comment et où renseigner.

**Question orale
de Mme Goffinet
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la prolifération de l'herbe du diable »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la prolifération de l'herbe du diable ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, je fais aujourd'hui dans les plantes exotiques et les animaux exotiques. Chaque année, de nouvelles espèces exotiques font leur apparition sur notre territoire. Dans la plupart des cas, il n'y a pas d'impact ou pratiquement pas. Certaines ne réussissent pas à s'implanter durablement chez nous, mais d'autres – une minorité – s'installent et produisent parfois des effets dommageables sur l'environnement, mais aussi sur la santé. Le dernier exemple est le datura ou l'herbe du diable, qui est une plante éminemment toxique, quelles que soient les différentes parties. Ainsi, la feuille, la fleur, le fruit, les graines, toutes les parties de la plante peuvent provoquer des troubles digestifs, des troubles cardiaques, respiratoires et visuels, accompagnés de délires et d'hallucinations intenses et durables qui peuvent parfois même être fatales. Cette plante commence à faire parler d'elle en Région bruxelloise.

Cette plante a-t-elle déjà été recensée en Wallonie ? Si oui, des actions préventives et de gestion ont-elles déjà pu être mises en œuvre ?

À Bruxelles, la plante n'est pas considérée comme une espèce invasive, puisque Bruxelles Environnement souligne que, à ce stade, sa présence n'est pas préoccupante, mais que la Région reste vigilante étant donné la dangerosité et la capacité de cette plante à proliférer. Les services de l'administration de la Région wallonne ont-ils pris contact avec leurs homologues de la Région bruxelloise par rapport à cette plante, étant donné sa dangerosité pour la santé des citoyens ainsi que son utilisation dans les potagers afin d'éviter l'utilisation de produits chimiques ? Des actions de sensibilisation sont-elles prévues, notamment en concertation avec le ministre en charge de la Santé ?

Dans la Déclaration de politique régionale, il est fait mention que le Gouvernement renforcera des actions de prévention et de lutte contre les espèces invasives, qu'elles soient animales et végétales, de manière à agir le plus en amont possible et de manière réactive. Au vu de la situation, on pourrait se demander si l'on n'est pas dans un tel contexte. Quelles actions pourraient être mises en place par rapport à cette situation particulière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, la stramoine ou herbe du diable, plante exotique de la famille des solanacées, est aujourd'hui connue en Flandre, à Bruxelles et en Wallonie. On la rencontre dans les friches rudérales, les cultures sarclées de printemps, voire dans les potagers et les prairies.

Sa progression semble assez importante dans les trois Régions. Pour cause, chaque plante peut produire jusqu'à 10 capsules renfermant plusieurs centaines de graines. La formation d'une banque de graines très persistante dans le sol rend la stramoine assez tenace là où elle est présente.

Dans nos régions, la croissance de l'espèce ne connaît toutefois pas de pic, comme on peut le constater dans certaines régions de France, entre autres parce que l'espèce est sensible au gel.

À ce stade, en Région wallonne, la stramoine menace peu la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes, raison pour laquelle elle n'est pas concernée par la législation sur les espèces exotiques envahissantes. À ce titre, l'espèce ne fait pour l'instant pas l'objet d'actions de sensibilisation spécifiques.

Eu égard à sa présence en zone agricole, il importe notamment que les plantations de printemps et d'été soient surveillées de près afin d'éliminer les individus en croissance. Le système racinaire assez peu développé permet un arrachage complet et souvent aisé, à réaliser impérativement en étant muni de gants. Les racines ne doivent pas être stockées au contact du sol et ne doivent pas être brûlées. Les fumées pourraient recéler une certaine toxicité.

Par ailleurs, le déplacement de terre excavée et contaminée par les graines de stramoine favorise sa dispersion et nécessiterait au préalable un traitement ad hoc, par exemple thermique.

M. le Président. – La parole est à Mme la Députée Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, de nous avoir fait état de la situation. J'entends bien que cette plante n'est pas uniquement sur le territoire bruxellois, mais est beaucoup plus étendue, que sa prolifération semble importante. J'entends aussi que, même si elle n'est pas considérée comme invasive, elle est en surveillance avec des conseils au monde agricole et à la gestion de cette plante. Espérons aussi que, dans le futur, il n'y ait pas de problèmes qui lui soient liés, mais je vois qu'elle est sous bonne surveillance.

**Question orale
de M. Fontaine
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « les attaques d'un loup à Cul-des-Sarts »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les attaques d'un loup à Cul-des-Sarts ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, lors de la dernière séance de commission, notre excellent collègue et voisin Patrick Spies vous a interrogée sur la présence du loup en Wallonie. J'étais à 100 lieues, voire même à 1 000 lieues, d'imaginer que, dans mon village de Cul-des-Sarts, tout au sud, à la frontière française, un loup – je ne dirais même pas un loup, parce que ce serait un couple – ferait lui aussi des ravages.

Le 22 octobre, 12 moutons morts, blessés ou disparus. Le réseau Loup est venu examiner la situation et aurait confirmé que ce carnage était l'œuvre d'un ou de deux loups et que deux autres signalements auraient été faits aux alentours.

Confirmez-vous ces informations ? Que pouvez-vous nous apprendre sur la présence du loup au Pays des Rières et des Sarts, à Cul-des-Sarts ? C'est un cul-de-sac. S'agit-il d'un individu isolé ? On sait depuis que c'est plutôt deux loups, un couple ; une meute, je ne le pense pas, mais vous allez me répondre.

D'une manière générale, dans ma région, on pratique le pâturage extensif pour les bovins et les ovins, et les évolutions du climat font que les animaux restent en prairie de mars à décembre, voire même plus. Ce mode d'élevage est plus respectueux de la nature en général. Il est évident, Madame la Ministre, que si la présence de loups devait se confirmer, cela poserait de nombreux problèmes aux éleveurs qui subissent déjà de plein fouet la crise de la fièvre catarrhale, entre autres.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, deux attaques successives au sud de la Botte du Hainaut ont été signalées au réseau Loup. Plus précisément, elles ont eu lieu à Rières dans la nuit du 20 au 21 octobre 2024 et à Cul-des-Sarts dans la nuit du 21 au 22 octobre 2024. Les agents de mon administration, membres du réseau Loup, se sont immédiatement rendus sur place pour expertiser les moutons et prélever des échantillons de salive en vue de réaliser des analyses génétiques. D'après les premières constatations, certains éléments évoquent une attaque de loup, d'autres une attaque de chien. Les résultats des

analyses génétiques qui sont attendus pour la fin de la semaine prochaine devraient clarifier le diagnostic. Si la génétique devait confirmer qu'il s'agit bien d'un loup, ce serait très probablement un loup en phase de dispersion qui ne serait que de passage dans la région.

En effet, aucun autre indice de présence certaine en région chimacienne n'a été récolté depuis l'existence du réseau Loup. Aucune autre attaque n'a été renseignée au réseau Loup dans cette zone depuis l'attaque à Cul-des-Sarts. À toutes fins utiles, je vous informe que tous les cas analysés par le réseau Loup sont consultables sur le site reseauloup.be.

J'ai bien conscience de l'impact de ces attaques pour les éleveurs, qu'elles soient dues au loup ou non. Il faut mettre en place des mesures fortes pour y faire face. L'évaluation et les suites à donner au plan Loup ont donc toute leur importance. J'ai d'ailleurs décidé de faire appel à un expert au sein de mon cabinet pour qu'il s'y consacre.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, on va effectivement attendre les résultats génétiques et l'on peut espérer que ce ne soient que des chiens. J'ai toutefois des doutes, parce que certains citoyens les ont aperçus. On attendra quand même.

Néanmoins, juste pour la petite histoire, le dernier loup à Cul-des-Sarts a été vu en 1861 et a été abattu au Haut-Marais. C'est un site de chasse. Ce n'est plus possible désormais.

**Question orale
de Mme Tellier
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la simplification administrative
concernant la procédure de vente de bois de
forêts publiques »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tellier à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la simplification administrative concernant la procédure de vente de bois de forêts publiques ».

La parole est à Mme Tellier pour poser sa question.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Madame la Ministre, au début du mois d'octobre, le Gouvernement annonçait une série de mesures de simplification administrative. Parmi celles-ci, vous annoncez la simplification des procédures relatives aux ventes de bois des forêts publiques. L'objectif est de faciliter la vie des communes fortement boisées, dont une part importante du budget dépend de cette activité. Toutefois, il est

crucial de maintenir la quantité et la qualité de notre patrimoine forestier pour son rôle économique, écologique, climatique et social, et de maintenir ce patrimoine dans la durée, une forêt se gérant sur plusieurs décennies dans une vision de long terme.

Dès lors, pouvez-vous préciser comment vous avez prévu concrètement de simplifier les procédures relatives aux ventes de bois de forêts publiques ? Avez-vous prévu de combiner cette simplification à un maintien, voire un renfort des moyens de gestion et de protection des forêts publiques ?

Pouvez-vous également nous rassurer sur le fait que le Gouvernement ne va pas sacrifier son patrimoine forestier en vendant des forêts publiques au plus offrant, comme la majorité MR-Engagés l'avait envisagé lors de son précédent mariage en 2017 ?

Enfin, j'évoquais l'importance d'une vision de long terme. Quelles suites avez-vous prévu de donner à la Stratégie régionale forestière ? Le 16 septembre dernier, vous indiquiez à mon collègue, M. Patrick Spies, qu'une série de rencontres avec des acteurs du secteur était prévue et que cette dernière serait la base des discussions. Que ressort-il de ces échanges ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée, plusieurs acteurs ont relevé des freins par rapport aux procédures en vigueur pour la vente de bois en Wallonie. La valorisation de la filière bois est un élément important pour notre Région wallonne. Il convient de lever les freins, a fortiori d'ordre technique. Une analyse, notamment par rapport aux impositions en lien avec la simplification de politique de cautionnement, est en cours.

Une réunion entre mon cabinet et la Direction des ressources forestières du SPW ARNE est programmée cette semaine, notamment à ce sujet. Il ne s'agit absolument pas de sacrifier notre patrimoine forestier, mais d'améliorer l'efficacité des mécanismes existants. Cela passe également par un renforcement de l'accès à l'information sur les procédures.

De même, la vente de bois publics et la simplification de ces mécanismes n'ont pas de lien avec la gestion durable de nos forêts, qui est garantie notamment par la part importante de forêts labellisées PEFC.

En ce qui concerne la Stratégie régionale forestière, les opérateurs que mon cabinet a rencontrés à ce stade ont pu confirmer leur accord avec les 74 résolutions auxquelles ont abouti les Assises de la forêt que vous avez initiées. Ils ont également pu rappeler qu'ils n'étaient pas en accord avec le projet de stratégie

forestière rédigé par la suite et qu'ils n'étaient plus en adéquation avec l'équilibre de ses 74 résolutions.

Je vous confirme donc que les 74 résolutions et la Déclaration de politique régionale resteront une base de discussion pour la mise en place d'une stratégie forestière en vue de travailler à la sylviculture de demain, en considérant l'approche multifonctionnelle des forêts.

M. le Président. – La parole est à Mme Tellier.

Mme Céline Tellier (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour votre courte réponse. Je note en tout cas avec satisfaction que, sur le plan de la vente des forêts publiques, il n'en est rien. Du moins, vous n'êtes pas dans une approche de vendre des pans entiers de la forêt, mais plutôt de faciliter la vente de bois publics issus de ces forêts, en notant, en effet, un certain nombre de leviers techniques.

Une part non négligeable de la charge administrative est liée au contrôle et au suivi des coupes et, sur ces aspects, le principe d'agrément pourrait permettre de responsabiliser le secteur et d'alléger la charge administrative en aval.

En effet, comme vous le savez, le Code forestier donne au Gouvernement la possibilité d'organiser un régime indicatif d'agrément en son article 51, comme c'est le cas en Flandre. Ce régime peut concerner des acheteurs, des exploitants de coupe ou de produits de la forêt, ou encore des entrepreneurs de travaux forestiers, avec comme objectif d'améliorer la qualité des exploitations et des travaux en forêt, notamment en termes de protection des sols.

J'ai été encore ce week-end en forêt et j'ai pu voir malheureusement les dégâts sur la compacité des sols des engins forestiers. Je pense que là des choses peuvent être faites ; c'est une suggestion que je vous soumets pour avancer aussi dans le respect de cette simplification, avec ce principe d'agrément.

**Question orale
de M. Spies
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la Conférence de Cali sur la biodiversité »**

**Question orale
de M. Janssen
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la COP16 et ses enjeux pour la Wallonie »**

**Question orale
de M. Jacob
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « l'évaluation des engagements de la
Belgique dans le cadre de la COP16 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Spies, sur « la Conférence de Cali sur la biodiversité » ;
- M. Janssen, sur « la COP16 et ses enjeux pour la Wallonie » ;
- M. Jacob, sur « l'évaluation des engagements de la Belgique dans le cadre de la COP16 ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, la seizième Conférence mondiale sur la biodiversité s'est tenue du 21 octobre au 1^{er} novembre en Colombie, avec comme enjeu central la mise en œuvre de l'accord de 2022 qui vise à mettre un terme à la perte d'espèces et d'écosystèmes d'ici à 2030. Comment analysez-vous les résultats de cette réunion internationale ? Pouvez-vous nous expliquer le rôle que la Wallonie a joué dans cette réunion onusienne ? Le cas échéant, quelle était la taille et de qui se composait cette délégation ?

D'une manière générale, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur pour l'humanité. Alors que la DPR 2019-2024 était très ambitieuse, on ne peut pas en dire autant de celle que vous avez présentée en juillet. En effet, vous proposez un régime de protection entre 1 % et 5 % du territoire. On est sous l'objectif de 10 % fixé par la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité. De même, les 4 000 kilomètres de haies avaient boosté la protection de la biodiversité. Aussi, quel avenir réservez-vous à ce programme ?

M. le Président. – La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, la COP16 sur la biodiversité marquait une étape importante pour la préservation de la nature à l'échelle mondiale. L'événement faisait suite à l'accord

historique de 2022 signé lors de la COP15 à Montréal, qui définissait, pour rappel, 23 objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2030, notamment la protection de 30 % des terres et mers, et la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés.

La COP16 représentait dès lors, d'une certaine manière, un premier *reality check* pour évaluer les stratégies nationales mises en place pour atteindre ces objectifs. La Belgique, bien que n'ayant pas encore finalisé sa Stratégie nationale pour la biodiversité, et la Wallonie, en tant que région fortement engagée dans les questions de préservation de la biodiversité, sont directement concernées par ces débats. À l'heure où les pressions sur les écosystèmes régionaux augmentent, il est d'autant plus important d'interroger nos actions locales en matière de conservation et de régénération.

Lors de la COP16, les pays ont été amenés à rendre compte des stratégies mises en place pour répondre aux objectifs fixés en 2022. Pouvez-vous nous préciser où en est la Wallonie dans l'élaboration de ses stratégies et cibles pour la préservation de la biodiversité, en lien avec le cadre mondial fixé en 2022 ? Quelles sont les mesures prises pour rendre les écosystèmes de notre Région plus résilients, notamment en matière de protection des zones humides et de régénération forestière ? La Wallonie compte-t-elle renforcer ses mesures de protection, notamment pour des espèces emblématiques comme le grand tétras, les chauves-souris ou certaines espèces végétales en danger ?

M. le Président. – La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, mes collègues ont déjà dressé le contexte. La COP16 s'est clôturée ce week-end. Habituellement, c'est une conférence qui a un impact médiatique moindre que la Conférence sur le climat, ce qui est regrettable parce que ce sont les deux facettes d'une seule et même pièce. On ne peut pas travailler sur la préservation de la biodiversité sans travailler sur les changements climatiques et inversement. Malheureusement, ici, l'impact médiatique est un peu plus grand pour nous dire que c'était plus un échec qu'une réussite. C'est bien dommage.

Pourquoi un échec ? Pour divers éléments que l'on a déjà évoqués. Premièrement, en 2022, les États signataires de l'Accord de Montréal s'étaient engagés à venir à la COP16 avec un plan national sur la biodiversité. Seulement 44 pays ont déposé ce plan avant la COP16. La Belgique – M. Janssen en a parlé – a seulement commencé les consultations avec le secteur associatif en septembre de cette année. On ne peut pas dire que les retours soient géniaux, puisque la coalition Biodiversité, qui rassemble WWF, Canopea, et cetera, a émis un avis plus que mitigé sur la stratégie déposée.

C'est une thématique fédérale, mais – on l'a dit et il faut le reconnaître – la Wallonie, ces dernières années, a été un fer de lance sur le sujet. Notre ambition est de pouvoir continuer à être le fer de lance en la matière en Belgique.

Madame la Ministre, disposeriez-vous des éléments qui expliquent que l'on n'ait pas encore déposé de stratégie définitive ? Même si ce n'est pas directement dans vos compétences, peut-être que, dans les contacts avec vos collègues ou l'administration, vous avez des éléments qui peuvent nous permettre de comprendre la situation.

Estimez-vous, à titre personnel et en votre qualité de ministre, que la stratégie actuellement en négociation est valable ou doit-elle être revue en fonction des avis qui ont été remis ?

Quelles actions concrètes le Gouvernement wallon, dans ses compétences, peut-il mettre en place pour essayer de rattraper ce retard et faire avancer la machine un peu plus vite qu'actuellement ? Quelle était la position ? M. Spies l'a évoqué, on a très peu d'infos sur ce qui a été tenu comme propos et position par la Belgique lors de cette conférence. Si vous aviez des éléments, cela pourrait aussi nous éclairer.

Enfin, lors de la COP15, un grand engagement financier devait être scellé ici. Cela n'a pas été le cas. Le budget wallon, pour sa part, a été bien scellé et bien effectif. Pourriez-vous nous dire si, dans le budget wallon, il y a des crédits alloués pour aller dans ces politiques de constitution de fonds internationaux pouvant mettre en place les mesures édictées par les différentes COP sur la biodiversité ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, la seizième Conférence mondiale sur la biodiversité s'est clôturée le 1^{er} novembre. Les discussions se sont poursuivies jusqu'à la fin pour essayer d'obtenir un accord.

Voici déjà quelques informations en attente d'une analyse plus complète des conclusions de la COP16.

Malgré un bilan qui pourrait sembler mitigé, la conférence a enregistré de vrais succès pour l'énergie, la coordination et le fort esprit communautaire qu'il a apporté, tant à l'événement qu'à la promotion de la biodiversité. Cependant, malgré l'urgence d'augmenter rapidement les financements pour la nature via les apports des pays développés, la réorientation des subventions nuisibles et des incitations positives, peu de projets ont été réalisés à la COP16, probablement en raison de l'ampleur des fonds nécessaires.

Pour préparer cette conférence, la Wallonie a participé activement au processus d'élaboration des positions belges et européennes via le groupe Biodiversité du Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement. La délégation belge ne comprenait pas de représentants wallons sur place à cette conférence, puisque leurs positions avaient été transmises en amont, mais ils avaient bien évidemment été informés du déroulement de celle-ci.

Il est important de souligner que, dans la lignée de la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité et du Cadre mondial de la biodiversité adopté lors de la COP15, la Wallonie s'est dotée, à son échelle, d'une stratégie pour enrayer le déclin de la biodiversité wallonne dès 2030, restaurer et préserver les écosystèmes à l'horizon 2050 : la stratégie Biodiversité 360°. Cette stratégie fixe des objectifs en matière de nature et de biodiversité dans tous les secteurs pour la décennie 2020-2030.

Comme mentionné dans sa Déclaration de politique régionale 2024-2029, le Gouvernement wallon évaluera cette stratégie.

Rappelons que cette stratégie fixe notamment un objectif d'augmenter le réseau d'aires protégées et de réaliser des actions de restauration des aires protégées. Plus concrètement, une de ces actions vise à atteindre la protection de 2 % du territoire wallon d'ici 2025 et 5 % d'ici 2030. Par ailleurs, concernant l'objectif des 10 % fixé par la Stratégie européenne en faveur de la biodiversité, ce dernier concerne l'ensemble du territoire européen. Il est ainsi demandé aux pays de participer à l'atteinte de cet objectif.

Par rapport au programme Yes We Plant, le plan doit faire l'objet d'une évaluation. Un accompagnement pour la plantation des haies sera maintenu en lien avec cette évaluation.

Plusieurs autres actions seront envisagées pour rendre les écosystèmes wallons plus résilients face aux effets du réchauffement climatique.

Premièrement, une étude de l'impact du changement climatique sur certains habitats d'intérêt communautaire en Wallonie, pilotée par l'Agence wallonne de l'air et du climat, l'AWAC, est en cours de réalisation. Cette étude nous permettra de prendre en compte l'impact du changement climatique dans l'établissement de nouveaux objectifs de conservation futurs pour ces habitats clés en Wallonie.

Une seconde étude, ayant pour but d'approfondir cette modélisation de l'impact du changement climatique – cette fois-ci sur tous les habitats d'intérêt communautaire en Wallonie –, sera réalisée dans le cadre du projet LIFE Belgium for Biodiversity, coordonné par le SPW ARNE. Cette étude est envisagée pour 2025.

Dans le cadre du projet LIFE Belgium for Biodiversity, une révision des objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire est prévue afin de prendre en compte la situation actualisée de l'état de conservation de la biodiversité sur le territoire wallon. Le DNF travaille également à l'application de la loi de la restauration de la nature, qui marquera elle aussi un tournant dans la protection de la biodiversité.

Concernant les oiseaux, Monsieur le Député, vous citez dans votre question le grand tétras, mais cette espèce est éteinte en Région wallonne depuis plus d'un siècle. En revanche, le tétras-lyre fait l'objet d'une protection très stricte, ainsi que d'un ambitieux programme de réintroduction depuis plusieurs années.

Toutes les espèces de chauves-souris sont intégralement protégées en Région wallonne. Cette protection interdit notamment la perturbation intentionnelle, la capture, le transport, la détention et la mise à mort d'individus ainsi que la détérioration et la destruction de son habitat.

Bon nombre d'espèces végétales sont également protégées dans la loi sur la conservation de la nature.

Concernant la question de M. Jacob liée à la Stratégie nationale sur la biodiversité, je peux vous indiquer que le processus d'adoption est en cours à la suite de la consultation publique. La Conférence interministérielle de l'environnement devrait d'ailleurs adopter cette stratégie nationale avant la fin de l'année 2024.

Cette Stratégie nationale sur la biodiversité couvre l'ensemble des cibles et des objectifs du Cadre mondial de Kunming-Montréal sur la biodiversité. Comme indiqué, la position de la Belgique concernant la 16^e Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique a été définie par les mécanismes de coordination établis par le groupe Biodiversité du CCPIE, le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement.

La Wallonie et la Belgique appuient le mécanisme d'évaluation de la mise en œuvre du cadre global pour la biodiversité, mettant ainsi en avant l'importance du cadre de suivi et de ces indicateurs pour assurer une mise en œuvre efficace du Cadre global pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Nous favorisons également l'intégration de la biodiversité dans différents secteurs et soulignons l'importance de la coopération à tous niveaux, tant entre les Conventions de Rio qu'au niveau national et local.

Nous soutenons le Fonds pour l'environnement mondial. Nous appuyons également le Fonds du cadre mondial établi à la demande de la COP15. Nous soutenons aussi un mécanisme multilatéral de partage des avantages liés à l'utilisation des informations de séquençage numérique, y compris la création d'un fonds. Enfin, nous souhaitons garder la possibilité

d'étendre ce mécanisme aux ressources génétiques physiques.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, merci pour la réponse et la précision des mesures qui sont prises au niveau de la Région wallonne. Effectivement, je pense qu'il est extrêmement important que tous les pays et toutes les nations se préoccupent de la biodiversité en agissant ensemble et dans un bon sens.

Le fait que trois députés posent une question sur la conférence montre qu'il y a un intérêt, même si c'est un peu dommage qu'aucun représentant de la Wallonie ne soit présent.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci, Madame la Ministre, d'avoir rappelé l'importance de la stratégie wallonne Biodiversité 360°. Je me permettrai de revenir vers vous quant à la manière dont le Gouvernement évaluera cette stratégie. On est tous intéressés de savoir comment cette évaluation sera réalisée, notamment sur le volet « Yes We Plant ».

Enfin, je me réjouis que la Stratégie nationale sur la biodiversité soit adoptée avant la fin de l'année.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, sur la COP, je me permettrai d'être un peu moins positif que vous. Il y a eu effectivement des réussites comme le fonds Cali qui demande aux entreprises qui utilisent des génomes animaux ou venant de plantes et qui en tirent des bénéfices de contribuer à l'effort collectif. Ceci est une réussite.

Pour le reste, si l'on résume, il n'y a pas d'accord sur le financement global, pas de plans nationaux déposés, ou très peu, et une confiance entre les acteurs qui a diminué en vue de la prochaine COP sur le climat. Je suis un peu moins positif que vous.

Néanmoins, je suis assez positif par rapport aux éléments que vous avez amenés sur l'ambition et le travail en Wallonie sur le sujet, qui perdurent et qui vont se renforcer dans les années à venir. C'est extrêmement positif.

Je suis aussi content, comme mon collègue, d'entendre que la stratégie nationale va enfin être adoptée. J'espère juste qu'elle tiendra compte des remarques qui lui ont été formulées par les différents acteurs du secteur.

Question orale
de M. Spies
à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la chenille processionnaire du pin »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité, sur « la chenille processionnaire du pin ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, quelques années après l’installation de sa cousine, la chenille processionnaire du chêne, sous nos latitudes, c’est la chenille processionnaire du pin qui a été observée, cet été, dans les provinces de Namur et de Luxembourg. Il s’agit, une fois de plus, d’une manifestation du réchauffement climatique.

Quelles sont les conséquences de la présence de cette espèce en Wallonie ? Représente-t-elle un danger pour la faune et la flore autochtones ?

Il me revient que le SPW a mis en place une procédure de surveillance spécifique. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

On l’a vu avec le frelon asiatique ou la chenille processionnaire du chêne, une fois que les premiers individus sont observés, il est quasi impossible d’éradiquer une espèce invasive. Est-il possible de faire avec la chenille processionnaire du pin ce que l’on n’est pas parvenu à faire avec d’autres espèces ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l’Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, la chenille processionnaire du pin est présente naturellement sur le pourtour du bassin méditerranéen. Le front de progression le plus proche de nos frontières se situe en France, au nord de Paris. Cet insecte était jusqu’à présent considéré comme absent de notre territoire. Durant le mois d’août 2024, des entomologistes ont capturé des papillons à l’aide de pièges lumineux. Les points de captures s’étalent depuis le sud de la province de Luxembourg jusqu’à la commune d’Esneux. Cette information a rapidement été relayée dans les médias.

La chenille processionnaire du pin est un défoliateur qui consomme uniquement les aiguilles de pin. Les études menées depuis plus de 50 ans en France sur cette espèce montrent que cette consommation n’a pas d’impact sur la vitalité des arbres attaqués.

Le second problème posé par cette espèce est relatif à la santé humaine. La chenille processionnaire produit, en effet, des poils urticants pouvant causer des allergies

parfois sévères. La dangerosité est très proche de celle de la processionnaire du chêne, largement répandue chez nous depuis 2018.

Mon administration suit l’évolution de ces insectes au travers des surveillances de l’Observatoire wallon de la santé des forêts. Les échanges entre l’observatoire et leurs homologues français montrent qu’il est peu probable que les insectes capturés soient liés à une extension du front de la processionnaire du pin.

La capacité de vol du papillon est de 25 kilomètres en moyenne. Aucun foyer n’est présent à cette distance des points de captures. Il est donc possible que ces captures soient liées au déplacement de pin de grande taille. Des larves peuvent se nymphoser dans le sol et ressortir en été. Le déplacement de sols en même temps que des arbres à transplanter pourraient être à l’origine de ces détections. L’Observatoire wallon de la santé des forêts a prévu de mener une surveillance lors du premier trimestre 2025 pour détecter une éventuelle installation de population sur notre territoire.

Concernant la lutte, il est illusoire de tenter d’éradiquer un insecte dont l’aire de répartition est largement étendue dans un pays voisin. Toutefois, il est possible de lutter localement afin de protéger les populations. En effet, certains pièges à phéromones permettent de capturer les insectes présents dans un arbre. Il est ainsi possible de limiter certaines nuisances.

Avant d’envisager de tels moyens, il est important de bien comprendre la situation. Aucune installation de nid n’a pour l’instant été détectée sur notre territoire. La surveillance de cet hiver nous permettra d’évaluer l’utilité d’une action et d’adapter notre stratégie de lutte. Dans tous les cas, l’Observatoire wallon de la santé des forêts tiendra le public informé des résultats de sa surveillance.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Nous devrions observer l’implantation de telles chenilles avec la plus grande prudence. Comme vous l’avez expliqué, cela peut être à l’origine de pas mal de problèmes de santé graves tels que des allergies, des problèmes d’asthme, et cetera. Je suis content d’entendre qu’il n’y a pas encore de nid sur notre territoire.

**Question orale
de M. Spies
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « le projet LIFE Vallées Atlantiques »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Spies à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le projet LIFE Vallées Atlantiques ».

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – Madame la Ministre, le 26 septembre dernier, Natagora lançait un projet ambitieux de restauration d'habitats afin de permettre la réinstallation durable de certaines espèces en Wallonie. Dans ce cas-ci, dans des zones situées dans le Hainaut et le Brabant wallon. Le projet LIFE Vallées Atlantiques a pour objectif principal d'améliorer l'état de conservation des habitats caractéristiques des vallées atlantiques de Wallonie et d'y renforcer l'intégrité du réseau Natura 2000. À cette fin, plusieurs types d'action sont envisagés au sein et à proximité de sites Natura 2000 dans un but de reconnexion :

- restauration d'habitats caractéristiques des vallées atlantiques ;
- création de nouvelles aires protégées et reconnexion d'habitats ;
- installation d'aménagements permettant la mise en œuvre d'une gestion récurrente ;
- sensibilisation et mobilisation du public en faveur de la nature.

La Région doit intervenir sur fonds propres pour 2 700 000 euros sur plusieurs exercices budgétaires. Confirmez-vous aux porteurs de projets que ce financement sera bel et bien assuré ? Dans la logique d'évaluation des politiques publiques que le Gouvernement entend mettre en place, comment ce type de projet sera-t-il évalué ? Quels seront les indicateurs de résultats ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, le projet LIFE Vallées Atlantiques vise principalement à améliorer l'état de conservation des habitats caractéristiques des vallées atlantiques de Wallonie et à renforcer le réseau Natura 2000 dans une région où la nature, comme vous l'avez dit, subit une forte pression due aux activités humaines.

Les actions prévues dans et autour des sites Natura 2000 incluent :

- la restauration des habitats typiques des vallées atlantiques pour favoriser le retour d'espèces en danger ;

- la création de nouvelles zones protégées et la reconnexion des habitats pour renforcer le maillage écologique ;
- la mise en place d'aménagements pour assurer une gestion continue des espaces naturels ;
- la sensibilisation et la mobilisation du public en faveur de la protection de la nature.

Ces actions sont prioritaires pour le Gouvernement et inscrites dans la Déclaration de politique régionale. Le projet LIFE Vallées Atlantiques dispose d'un budget global de 7 622 149 euros avec un cofinancement européen à hauteur de 60 %. Le Gouvernement wallon a approuvé la mise en œuvre de ce projet et la prise en charge de la part wallonne, c'est-à-dire 2 667 752,15 euros. Je vous confirme que ce budget est maintenu.

Concernant les indicateurs de suivi, le projet LIFE Vallées Atlantiques inclut plusieurs actions dédiées au suivi et à l'évaluation des impacts sur la biodiversité et la restauration des habitats. Ces activités de monitoring nécessaires pour évaluer l'efficacité des investissements réalisés respecteront les meilleures pratiques scientifiques grâce à des protocoles validés. Ces mesures permettront de vérifier l'évolution des habitats et des espèces ciblées et d'ajuster les actions si nécessaire.

Les actions de suivi incluent notamment le suivi de l'état de conservation des habitats cibles. Ce suivi vise à mesurer l'impact des actions de restauration sur la qualité et la connectivité des habitats avant et après les travaux de restauration. L'objectif est de confirmer que les moyens employés répondent aux enjeux identifiés au début du projet ou d'en adapter certains si nécessaire en cours de projet. Le suivi de la biodiversité des habitats restaurés prendra en compte à la fois les espèces végétales caractéristiques de chaque habitat et une sélection d'espèces bio-indicatrices représentatives de la faune permettant de suivre la santé globale de chaque habitat restauré.

Le suivi des impacts socioéconomiques et des services écosystémiques est également prévu. Cette action vise à évaluer l'effet global du projet sur le développement local et les services écosystémiques. Concernant les indicateurs socioéconomiques, plusieurs ont déjà été définis dans le plan de travail du projet.

Pour les services écosystémiques, l'évaluation s'appuiera sur des méthodes reconnues, notamment celles de la Commission européenne et de l'UICN, ainsi que sur des études similaires menées dans le cadre d'autres projets LIFE de Natagora. L'évaluation du projet sera réalisée par le SPW ARNE à travers des comités d'accompagnement réguliers afin de garantir le suivi de la pertinence de l'avancement et de la réussite des actions selon les indicateurs énoncés.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – Merci pour la réponse et les explications. Je suis content d'entendre que le financement du côté de la Région wallonne est bien assuré.

**Question orale
de M. Baurain
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la reconduction de conventions de
coopération horizontale liées aux 14 contrats de
rivière de Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Baurain à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la reconduction de conventions de coopération horizontale liées aux 14 contrats de rivière de Wallonie ».

La parole est à M. Baurain pour poser sa question.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Madame la Ministre, acteurs majeurs entre les acteurs de l'eau en Wallonie, les contrats de rivière sont liés à deux conventions de coopération horizontale leur permettant de cibler certaines actions concrètes. Or, il apparaît qu'aucune nouvelle ne leur a pour le moment été donnée quant à la reconduction de celles-ci : l'une relative à la culture du risque et la résilience du territoire face aux inondations et l'autre relative à l'inventaire et la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Vous disposez de la compétence pour celle-ci. Aussi, pouvez-vous nous éclairer quant à cette situation qui inquiète logiquement ces acteurs essentiels ?

La trajectoire budgétaire 2025 ayant été affinée, les structures dans l'attente vont-elles obtenir des nouvelles dans des délais permettant de maintenir le personnel qualifié, les échéances des deux conventions étant respectivement la mi-décembre 2024 et mars 2025 ? Étant donné l'importance et la pertinence de ces deux conventions, la reconduction de celles-ci est-elle planifiée ou doit-elle être évaluée ? Si oui, pour quelles raisons ?

Enfin, avez-vous pu rencontrer le secteur ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, les deux conventions de coopération avec les contrats de rivière relative à la culture du risque et à la gestion des espèces envahissantes, actuellement soutenues au départ du budget du ministre de l'Environnement, relèvent effectivement de mes attributions.

Je vous informe que j'ai mandaté mon administration pour entreprendre une analyse approfondie de l'ensemble des conventions-cadres ainsi que des subventions récurrentes dans le cadre de mes attributions. Cette démarche vise à identifier d'éventuelles redondances dans les missions accomplies par ces structures et à évaluer l'efficacité de leurs actions, notamment à travers des indicateurs chiffrés. Ce travail, comme vous pouvez l'imaginer, ne peut être réalisé en quelques jours. Cependant, je tiens à ce que les structures concernées soient informées dans les meilleurs délais afin qu'elles puissent poursuivre leurs missions dans un cadre plus stable et serein.

Pour les conventions dont l'échéance serait prévue avant le 30 juin 2025, je proposerai au Gouvernement une prolongation jusqu'à cette date afin de finaliser ce travail d'évaluation.

Une rencontre avec le secteur est prévue prochainement afin notamment d'évoquer ses missions.

M. le Président. – La parole est à M. Baurain.

M. Pascal Baurain (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses ; cela va effectivement permettre de rassurer quelque peu les personnels concernés.

On vient encore de le voir dans l'actualité avec les événements dramatiques en Espagne : il est important de pouvoir investiguer dans ces questions de risque, d'évaluation du risque et de la résilience du territoire par rapport aux inondations.

La problématique de la gestion des espèces exotiques envahissantes n'est pas moins importante.

Il y a sans doute lieu de pouvoir maintenir cet outil. J'entends que vous vous lancez dans une évaluation de celui-ci ; je vous y encourage.

**Question orale
de M. Fontaine
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « les règles de circulation des animaux
domestiques en forêt et dans les zones rurales »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les règles de circulation des animaux domestiques en forêt et dans les zones rurales ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, il est parfois difficile de faire la balance des intérêts des uns des autres.

À titre personnel, je suis adepte de la course à pied, du trail et de la randonnée, et j'ai un chien. Lorsque je vais courir ou marcher, il est toujours attaché, par respect pour la faune sauvage, mais également pour les promeneurs et les autres coureurs. En effet, il n'est pas agréable d'arriver à proximité d'un chien non retenu. Cela vaut également pour le bétail et pour des vaches ou des brebis coursées par un chien. C'est une situation de stress intense, voire pire.

En forêt, la situation est réglée par l'article 18 du Code forestier : les chiens doivent être tenus en laisse. Par contre, dans les zones où le code ne s'applique pas, par exemple les bois et forêts situés en zone de parc, en zone d'habitat ou en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur, les chemins qui traversent nos campagnes, bref, tous les lieux propices aux balades, cette même règle est-elle d'application ? D'une manière générale, existe-t-il des dérogations à ces règles ?

D'après mes informations, la France, l'Angleterre, la Suisse, l'Allemagne, la Suède ont adopté un régime spécifique et il existe des endroits où, à certaines périodes de l'année, les parcours libres sont autorisés. De tels endroits existent-ils en Wallonie ? Dans la négative, ne pensez-vous pas que ce serait intéressant ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, il est effectivement obligatoire de tenir votre chien en laisse lors de balades en forêt ou de jogging. Cela, dans le but de garantir le respect de l'environnement et de la bonne cohabitation entre les différents usagers de ces lieux magnifiques.

En premier lieu, rappelons que la forêt est un espace sauvage. Le risque existe donc qu'un chien se blesse ou qu'un animal de la forêt lui transfère une maladie. Dès lors, tenir votre animal en laisse, c'est avant tout le protéger.

Ensuite, la forêt est aussi un espace partagé par de nombreux utilisateurs : randonneurs, cyclistes, joggeurs et la faune sauvage. Tenir son chien en laisse permet de garantir la sécurité de chacun. Outre les autres usagers, un chien en liberté peut aussi perturber la quiétude de la faune sauvage, perturber son habitat naturel et compromettre la biodiversité locale.

Enfin, un chien qui court en liberté pourrait causer des dommages à la végétation.

En dehors des bois et forêts, la règle est la même. Les chiens doivent aussi être tenus en laisse, en ville comme à la campagne. Les communes peuvent édicter leurs propres règles en la matière et certaines – Braine-l'Alleud par exemple – proposent des espaces dédiés aux chiens pour leur permettre de courir en toute liberté et en toute sécurité.

Les espaces et activités adaptés et acceptant les chiens sont de plus en plus mis en avant. La plateforme VisitWallonia propose notamment une page dédiée, « La Wallonie avec son chien », recensant des promenades et activités accessibles avec son chien.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Vous ne m'apprenez rien de spécial. Ma question était un peu une question bateau, mais il m'intéressait surtout de savoir si les règles appliquées dans d'autres pays pourraient être déclinées sur notre Wallonie.

Je suivrai vos conseils et j'irai voir VisitWallonia, parce que si c'est pour avoir des endroits où l'on peut aller avec son chien, mais en laisse, l'intérêt n'est pas là. L'intérêt est surtout que les chiens puissent se défouler.

Vous comprendrez que si l'on habite dans une région rurale, si le chien doit être tenu en laisse en permanence partout – je comprends bien dans les bois, je ne conteste absolument pas –, il serait bon de réfléchir et de voir un peu ce qui se fait dans d'autres pays à cet effet.

Question orale de M. Janssen

à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre l'écrevisse rouge de Louisiane »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Janssen à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre l'écrevisse rouge de Louisiane ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, l'écrevisse rouge de Louisiane est une espèce exotique envahissante. Elle a fait son apparition dans les cours d'eau et les étangs du Brabant wallon, notamment le long du Mille et dans certains étangs privés. Déjà présent en de nombreux points en Wallonie, ce crustacé est connu pour ses effets dévastateurs sur les écosystèmes aquatiques : propagation de maladies, destruction de berges, prédation des espèces locales comme les têtards et de nombreux insectes.

Pour contrer cette menace, le programme européen LIFE RIPARIAS, géré localement par les contrats de rivière, a entamé des campagnes de piégeage et de suivi, mais, à mi-parcours de ce projet de six ans, il serait pertinent de s'interroger sur les résultats obtenus et les perspectives pour limiter la propagation de l'espèce.

La Déclaration de politique régionale inclut d'ailleurs la lutte contre les espèces invasives parmi ses priorités, en appelant à une meilleure coordination entre

les pouvoirs publics et les acteurs de terrain, tout en simplifiant les démarches pour répondre aux dégâts causés par ces espèces. La situation de l'écrevisse de Louisiane, bien qu'encore localisée, constitue un enjeu significatif en la matière.

Le programme LIFE RIPARIAS est donc à mi-parcours. Pourriez-vous nous faire un bilan des actions menées spécifiquement contre ces écrevisses ? Comment la Région collabore-t-elle avec les acteurs locaux, comme les contrats de rivière et le DNF, pour renforcer cette lutte ?

Les écrevisses de Louisiane sont comestibles et très appréciées dans leur région d'origine. Y a-t-il des discussions ou initiatives en cours pour valoriser cette espèce sur le plan économique, en plus des efforts pour la contrôler écologiquement ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, l'écrevisse de Louisiane fait partie des espèces classées comme espèces exotiques envahissantes. Cette écrevisse est actuellement recensée sur une quarantaine de sites en Région wallonne, aussi bien dans des plans d'eau fermés que dans des cours d'eau. Principalement observée en province de Hainaut, on la retrouve aussi en province du Brabant wallon ainsi que dans les trois autres provinces. À noter qu'elle est également bien présente en Flandre et en Région bruxelloise.

D'une manière générale, il faut savoir que les écrevisses font partie des espèces exotiques envahissantes les plus difficiles à éradiquer. L'éradication sera donc un objectif à garder pour les situations précoces d'invasion, les petits plans d'eau ou les sites jugés hautement prioritaires du fait, par exemple, de leur valeur conservatoire ou de leur localisation géographique.

Dans des sites plus fortement envahis, dans les plans d'eau pour lesquels un assèchement n'est pas possible, ou quand il n'est pas possible d'isoler la population dans les cours d'eau, par exemple, le contrôle est généralement envisagé. Celui-ci permet le redéveloppement ou développement d'une diversité d'espèces ainsi qu'une réduction des nuisances directes et indirectes des écrevisses.

Actuellement, dans le cadre du projet LIFE RIPARIAS, un test de gestion sur un étang privé à Grez-Doiceau envahi par l'écrevisse de Louisiane est en cours. Le début de gestion a consisté principalement en une mise en assec des étangs après avoir posé une barrière pour empêcher la fuite des écrevisses vers le cours d'eau voisin. Il faudra toutefois attendre encore quelques mois pour tirer des conclusions définitives sur la réussite de l'opération.

Toujours dans le cadre de ce projet LIFE, des formations à l'identification et aux bonnes pratiques de gestion des écrevisses exotiques envahissantes ont été dispensées à de nombreux acteurs de terrain. L'accent a été particulièrement mis sur les mesures préventives pour éviter au maximum la dispersion des individus ainsi que sur les mesures de biosécurité pour ne pas protéger davantage l'aphanomyose ou peste de l'écrevisse susceptible de décimer les dernières populations d'écrevisses indigènes.

En parallèle, une surveillance renforcée est mise en place sur de nombreux plans d'eau en Wallonie afin d'améliorer nos connaissances sur la répartition des différentes espèces d'écrevisses exotiques sur notre territoire et l'arrivée éventuelle de toute nouvelle espèce. Cette surveillance est réalisée par des agents de contrats rivières dans le cadre de la convention pour assurer la surveillance et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques et rivulaires, et fournir un soutien au monitoring et à la cohabitation avec le castor européen.

Enfin, concernant la valorisation économique de l'écrevisse de Louisiane, celle-ci n'est heureusement pas encore assez présente que pour obtenir une rentabilité économique et il n'y a à ma connaissance pas d'initiatives de ce type pour le moment.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Je serai bref et me limiterai à vous remercier, Madame la Ministre, pour l'ensemble de ces précisions et de ces éléments de réponse.

(M. Spies, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Janssen
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la neutralisation des nids de frelons
asiatiques »**

**Question orale
de M. Huberty
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « l'intervention de la Région dans la lutte
contre le frelon asiatique »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, de :

- M. Janssen, sur « la neutralisation des nids de frelons asiatiques » ;
- M. Huberty, sur « l'intervention de la Région dans la lutte contre le frelon asiatique ».

La parole est à M. Janssen pour poser sa question.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous interpelle sur ce sujet en cette période automnale, car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, il s'agit d'une période clé pour la détection et la neutralisation des nids de frelons asiatiques.

Au printemps 2023, la politique wallonne de gestion des frelons asiatiques avait révélé qu'une éradication complète de cette espèce invasive était irréaliste. Cela nécessitait l'adoption d'une nouvelle stratégie annoncée la même année, qui privilégie une approche de cohabitation maîtrisée plutôt qu'une éradication totale dans notre Région. Cependant, des retours du terrain indiquent que cette réorientation suscite encore des incertitudes quant à sa mise en œuvre concrète.

Pourriez-vous faire le point sur la politique actuelle relative à la lutte contre les frelons asiatiques, même si cela a déjà été évoqué dans certaines questions aujourd'hui, lors de notre commission ? Comment s'organise-t-elle entre les différents niveaux de pouvoir ?

Par ailleurs, votre prédécesseur en charge de l'apiculture avait mis en place en 2023 un plan d'action en trois axes, soutenu à hauteur de 257 000 euros. La première étape de ce plan permettait la distribution de près de 4 000 kits de piégeage des reines fondatrices pour le printemps 2024, à l'attention des apiculteurs enregistrés auprès de l'AFSCA. Pourriez-vous faire le point sur ce plan ? Sera-t-il poursuivi en 2025 ? Quant au matériel, si les outils ont été financés par la Région wallonne et pourront être utilisés de nombreuses années, l'insecticide en lui-même doit être renouvelé. Sera-t-il encore financé par notre Région ?

M. le Président. – La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme l'a dit mon cher collègue, le frelon asiatique constitue dans nos régions une espèce invasive particulièrement problématique, et principalement pour les effets de la prédation qu'il entretient avec nos espèces d'abeilles domestiques. Vu les conséquences néfastes de sa présence pour le secteur apicole, il revient régulièrement à la table des discussions parlementaires.

Ainsi, en septembre dernier, dans une réponse à une question parlementaire écrite, vous indiquiez que 400 000 euros avaient été dégagés cette année par la Région pour financer la lutte contre le frelon asiatique, notamment au travers d'une campagne printanière de piégeage ayant permis la pose de 6 524 pièges à couvercles.

Concernant la prolongation des actions du Gouvernement en 2025 et au-delà, vous indiquiez qu'elle dépendrait « des résultats de l'action en cours, des budgets disponibles et des possibilités de participation financière du secteur. »

Madame la Ministre, nous sommes à l'aube des discussions budgétaires et j'aimerais donc revenir avec vous sur les actions que vous entendez pérenniser ou non dans la lutte contre le frelon asiatique. Avez-vous prévu un budget pour de telles actions, le cas échéant ? Quel est-il ? Quelles actions allez-vous financer ? Avez-vous consulté le secteur pour une participation financière concertée ?

Si l'éradication de cette espèce s'avère impossible, des procédés de lutte localisée s'avèrent néanmoins nécessaires pour éviter que des apiculteurs ne doivent renoncer à leur activité à cause de cette invasion. Avez-vous réfléchi à des dispositifs, par exemple basés sur des données objectivables pouvant donner lieu à une intervention de destruction de nids financée par la Région dans les zones envahies ? Quels éléments déterminent, dans la législation actuelle, la prise en charge de telle ou telle entité de frais de destruction ?

Enfin, comptez-vous harmoniser cette dernière pour que l'on sache facilement à qui les frais sont imputables ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Messieurs les Députés, l'éradication du frelon asiatique sur notre territoire étant devenue illusoire, les ministres en charge de l'Environnement et de l'Agriculture ont convenu en 2023 d'une stratégie de gestion ciblée et raisonnée pour, d'une part, rationaliser les moyens dédiés à cette problématique et, d'autre part, minimiser l'impact sur l'environnement.

Les règles d'intervention actuelles sont claires et semblent suffisantes pour répondre aux besoins identifiés. C'est ainsi qu'il a été décidé que les pouvoirs publics n'interviendraient plus dans la neutralisation des nids que sur leur domaine et en cas de danger pour la santé publique.

Pour ce qui est de l'impact sur l'activité apicole, un plan de gestion basé sur trois axes a été mis en place : le piégeage des reines fondatrices au printemps, la protection des ruchers et la neutralisation des nids.

Dans tous les cas, l'intervention doit être raisonnée et pas systématique. Deux facteurs sont à prendre en compte : le risque pour la santé des personnes ou l'impact potentiel sur un rucher. Il est fait appel aux zones de secours ou à des désinsectiseurs privés tandis que le coût des interventions est à la charge du pouvoir commanditaire. Si le nid est situé sur le domaine public régional, la demande de neutralisation est adressée à la Cellule interdépartementale des espèces invasives.

Dans le cas où le nid est situé à moins d'un kilomètre d'un rucher et qu'il impacte ce dernier, l'apiculteur touché, identifié auprès de l'AFSCA, peut solliciter via l'application FixMyStreet l'intervention gratuite d'une section apicole locale équipée dans le cadre du plan de gestion mis en place pour soutenir le secteur apicole. En outre, il est veillé à une sélectivité optimale des pièges mis en œuvre et à un emploi prudent et parcimonieux de l'insecticide de neutralisation. Afin de garantir la durabilité et la pérennité de ce plan, les apiculteurs ont été impliqués au maximum.

Dans toutes les autres situations, les interventions sont à charge du demandeur. Si le nid est jugé problématique, il est recommandé de faire appel à un neutralisateur privé en se référant à la carte des neutralisateurs officiellement formés par le CRA-W.

Ces prescriptions ont été communiquées aux acteurs concernés et sont visibles notamment sur le site du CRA-W, celui de l'Union des villes et communes de Wallonie, de Bee Wallonie, du CARI ou encore sur wallonie.be, et cetera.

En termes de résultats, en 2023, 233 apiculteurs ont été formés à la protection des ruchers, 18 sections apicoles locales ont été équipées d'un kit de neutralisation des nids et 200 nids ont été neutralisés.

Pour ce qui est du piégeage des fondatrices au printemps 2024, 6 524 pièges mis au point par le CRA-W ont été distribués et ont permis de capturer 802 fondatrices. Le piège est très sélectif, mais son attractivité peut être améliorée. Le plan a été reconduit en 2024, avec pour objectif notamment d'équiper 16 sections apicoles supplémentaires pour compléter la couverture du territoire, de développer une application de signalement des nids au bénéfice principal des apiculteurs, de tester des alternatives à la perméthrine et

de préparer le déploiement d'un maillage de 40 pièges dans 200 ruchers, soit 8 000 pièges en 2025.

À ce jour, 15 sections apicoles ont été nouvellement enrôlées. L'application de signalement FixMyStreet a été adoptée et est en cours de test tandis que six essais prometteurs de neutralisation de nids à la terre de diatomée ont été menés. Il est nécessaire de faire un bilan de la campagne écoulée et de poursuivre les efforts, car c'est en automne qu'il est possible de repérer en effet davantage de nids grâce à la chute du feuillage des arbres.

En ce qui concerne le futur de ce plan de lutte, le plan de gestion destiné à soutenir le secteur apicole devrait être poursuivi en 2025. Un encadrement des 33 sections apicoles équipées et enrôlées à ce jour demeure indispensable pour garantir la gestion ciblée et raisonnée. La poursuite de la prise en charge et le défraiement des neutralisateurs bénévoles semblent nécessaires à court terme.

La participation financière du secteur a été abordée, mais rien de concret n'a été proposé par ce dernier. L'année 2025 devrait donc être mise à profit pour dégager une solution.

M. le Président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Merci beaucoup, Madame la Ministre, pour ces détails quant à la stratégie de gestion ciblée et raisonnée. Merci d'avoir rappelé aussi les trois axes notamment liés à l'impact apicole et la manière dont les interventions raisonnées et non systématiques sont donc réalisées. J'ai pris bonne note du fait que l'on veillerait notamment à tenter d'améliorer l'attractivité des pièges. C'est un élément, que l'on entend en effet assez régulièrement sur le terrain. Je suis curieux du bilan qui sera réalisé par l'administration.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour la qualité de vos réponses. Je n'ai rien à ajouter par rapport à ce qui a été dit par mon collègue, M. Janssen.

(M. Huberty, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Soupart
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la gestion des inondations à Harmignies »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Soupart à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la gestion des inondations à Harmignies ».

La parole est à M. Soupart pour poser sa question.

M. Guillaume Soupart (MR). – Madame la Ministre, les habitants du village montois d'Harmignies subissent, depuis plusieurs années, de nombreuses inondations. La Région wallonne avait pris la mesure de créer une zone d'immersion temporaire qui a été inaugurée en mai 2024 afin de protéger le village des inondations de la Trouille ; c'est le nom du cours d'eau.

Malgré cette initiative, les inondations persistent. On a pu lire dans la presse qu'une réunion avec le SPW a révélé que la vanne de la ZIT se déclenche à un débit de 10 mètres cubes par seconde ; il est proposé par le SPW de baisser ce seuil à huit mètres cubes par seconde pour renforcer la protection des habitants.

Il y a eu également des discussions entre la Ville, le SPW et IDEA afin de mettre en place une commission de suivi pour élaborer un plan d'assainissement des égouts, mais il y a visiblement des divergences entre les différents acteurs publics dans ce dossier, notamment sur l'installation des clapets antiretour. Bien que cette solution soit recommandée par le SPW, la Ville de Mons la rejette, car elle craint que cela aggrave les inondations.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous dire si la Région wallonne va entériner la décision de réduire le seuil de déclenchement de la ZIT ? Soutenez-vous la création d'une commission de suivi ? Le cas échéant, quel est le calendrier prévu pour la mise en œuvre du plan ?

Envisagez-vous de recourir à une expertise hydraulique pour évaluer la pertinence des clapets antiretour ?

Je suppose que, si cette solution a été exprimée par les experts du SPW, c'est qu'ils sont peut-être mieux placés pour savoir si c'était la bonne solution.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, tout d'abord, il faut bien distinguer la problématique des inondations par débordement du cours d'eau pour lesquelles la Région wallonne, gestionnaire de la Trouille, a réalisé la zone d'immersion temporaire, la

ZIT, des problèmes liés au ruissellement ainsi qu'au réseau d'égouttage et au refoulement des eaux du fait de son dysfonctionnement. Ceux-ci relèvent alors non pas du gestionnaire du cours d'eau, mais de la commune et de l'intercommunale devant assurer cette mission.

L'installation des clapets antiretour sert à empêcher l'eau de la Trouille de remonter par les conduites jusqu'aux avaloirs des rues voisines et jusque dans les habitations voisines, par effet de vases communicants. Une telle installation sur un égout connecté à un cours d'eau nécessite de réaliser une chambre de visite sur l'égouttage afin d'y installer une station de pompage.

À Harmignies, il y a presque une dizaine de points de raccordement dans la Trouille. Il faudrait donc installer une dizaine de stations de pompage équipées de trois pompes chacune afin d'assurer une certaine continuité aux systèmes installés et ainsi éviter la remontée des eaux usées jusqu'à l'intérieur de chaque habitation non protégée elle-même par un clapet antiretour.

Le village de Harmignies a subi également des inondations par ruissellement dues aux nombreux axes de ruissellement concentrés dans la zone. Ces inondations ne seront ni réglées par la ZIT ni par la révision du réseau d'égouttage.

Les réponses structurelles à apporter dans ces situations consistent en un faisceau de mesures : aménagement du territoire favorisant l'infiltration des eaux, désimperméabilisation des sols, adaptation des pratiques et du parcellaire afin de limiter les transferts et de freiner l'eau.

En ce qui concerne spécifiquement la ZIT, le SPW ARNE Direction des cours d'eau non navigables a modifié la consigne de stockage de dix mètres cubes à huit mètres cubes par seconde. La ZIT, d'une capacité de 130 000 mètres cubes, se remplit donc plus rapidement d'environ 10 000 mètres cubes par heure. Le seuil de huit mètres cubes par seconde ne permet pas de renforcer la protection des habitants, mais bien de diminuer la fréquence des inondations pour de petites crues.

Vu le risque que cela représente à terme, cette modification ne sera applicable que temporairement afin de laisser un peu de temps à l'IDEA et à la Ville de Mons d'étudier une solution plus durable de collecteur et de mener les études hydrauliques nécessaires dans les meilleurs délais.

M. le Président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour les précisions, pour avoir bien distingué les deux problèmes liés aux inondations ici à Harmignies et aussi pour rappeler que, au niveau des débordements du cours d'eau, la Région wallonne a pris des mesures, même si un travail peut effectivement être

fait au niveau des stations de pompage. C'était d'ailleurs la mission initiale de l'IDEA. Quand on a créé l'intercommunale, c'était justement pour créer des zones de pompage, notamment à Cuesmes, sans quoi la place de Cuesmes serait sous eau de manière continue. L'expertise est donc présente au sein de l'intercommunale.

Je vous remercie également que le SPW ait pu faire passer ce seuil de dix à huit mètres cubes par seconde, ce qui permet de réduire la fréquence des inondations.

Enfin, j'espère que la Région wallonne pourra guider la Ville de Mons concernant le ruissellement, l'aménagement du territoire, toutes les mesures que l'on pourra prendre pour éviter que le ruissellement crée des inondations. Cela crée en plus une confusion au sein des riverains qui pensent parfois que c'est à cause de mesures prises par le SPW, alors qu'en fait c'est au niveau de l'aménagement des sols et des champs, notamment autour de Harmignies, qu'il faudrait travailler.

**Question orale
de M. Jacob
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « les dérives concernant la cueillette des
champignons »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jacob à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les dérives concernant la cueillette des champignons ».

La parole est à M. Jacob pour poser sa question.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Madame la Ministre, l'automne est une période magnifique qui nous offre bien des plaisirs, dont celui de la cueillette des champignons, qui est une activité récréative, familiale, parfois même de tradition en milieu rural.

Pour être synthétique, on voit apparaître de plus en plus ces derniers temps une dérive assez problématique, celle de l'arrivée de bandes organisées, bien souvent provenant de l'étranger, et qui déposent une série de personnes à l'entrée d'un bois, qui font une razzia sur l'ensemble des champignons et partent les revendre chez les restaurateurs. C'est évidemment illégal. Ils font cela sans aucune autorisation. C'est aussi problématique pour la sécurité alimentaire, puisque cela augmente drastiquement les potentielles contaminations et intoxications.

Pourriez-vous nous faire un état des lieux des forêts wallonnes éventuellement touchées à votre connaissance par ce phénomène ?

Quelles stratégies le DNF met-il en place pour essayer de dissuader ces pratiques totalement illégales ?

Existe-t-il des contrôles spécifiques visant à réguler la vente de champignons aux restaurateurs, ce qui permettrait d'assurer une certaine traçabilité ? Quelles mesures concrètes envisagez-vous aussi pour sensibiliser la population aux règles en vigueur ? On sait que ce n'est pas toujours évident de s'y retrouver entre les forêts wallonnes, les forêts communales, et cetera.

Enfin, prévoyez-vous de durcir davantage les sanctions en la matière puisque, à l'heure actuelle, on parle d'une amende allant de 50 à 150 euros ? Il faut bien avouer que, pour une bande organisée après la vente de leurs champignons, ce n'est quasiment rien.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, à ce jour, les chiffres ne montrent pas de hausse significative des abus en matière de cueillette de champignons. Cependant, le DNF reste vigilant, particulièrement en période de cueillette et dans les zones forestières publiques où les gardes effectuent des contrôles quotidiens. Les inspections auprès des restaurateurs sont en revanche rares, voire inexistantes, en raison de leur complexité.

Des campagnes de sensibilisation locales et ponctuelles rappellent les règles d'usage en forêt, mais leur impact sur les groupes organisés, conscients de leurs infractions, reste limité.

Actuellement, les infractions liées à la cueillette sont traitées avec la même sévérité que les autres violations du Code forestier, étant donné leur impact sur l'écosystème. En cas d'augmentation marquée des abus, affectant visiblement l'écosystème ou posant des enjeux de sécurité publique, des contrôles accrus pourraient être envisagés. Quant à un durcissement des sanctions, il devrait s'inscrire dans une révision globale des infractions au Code forestier en tenant compte de leur impact écologique et social.

M. le Président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – J'entends qu'il n'y a pas de hausse significative et l'on peut s'en réjouir. Le phénomène reste présent et les contrôles sont bien utiles ; cela fait partie des missions du DNF.

J'entends – et je peux m'en réjouir – que l'on pourra éventuellement activer une augmentation des contrôles et la sévérité des amendes si jamais le phénomène venait à s'amplifier. On vérifiera avec vous et l'on vous accompagnera dans le suivi de cette thématique.

Question orale
de Mme Warzée-Caverenne
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « le plan d'action de lutte contre la
prolifération des rats laveurs »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le plan d'action de lutte contre la prolifération des rats laveurs ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, la prolifération des rats laveurs constitue une préoccupation grandissante auprès de nos concitoyens, particulièrement dans le sud de la Région wallonne, où la population de ces animaux croît de manière exponentielle.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce phénomène nuit à la biodiversité et peut constituer une problématique de santé publique. Courantes sont les histoires de rats laveurs s'introduisant dans les maisons, pillant de la nourriture, ou dans les poulaillers, allant jusqu'à s'en prendre aux poules. C'est sans parler de son impact sur les oiseaux et autres faunes indigènes.

Face aux demandes grandissantes, certaines communes font appel à des services de piégeurs et arrivent à des budgets conséquents, ou font appel à des vétérinaires pour des budgets tout aussi importants. Certaines communes et des citoyens s'organisent entre eux en disposant des cages. Les animaux sont ensuite pris en charge pour être mis à mort. L'essentiel des dépouilles animales finit dans les bois étant donné le coût du service d'équarrissage.

Quelles sont les intentions de la Région wallonne pour la gestion de cette problématique ? Quel rôle le DNF peut-il endosser pour soulager les communes qui ne disposent pas de personnel compétent ? Il me semblerait opportun que la gestion de la prolifération des rats laveurs soit portée par la Région afin d'apporter des actions coordonnées permettant un réel impact sur sa population.

Je salue les campagnes de sensibilisation mises en place, mais je me questionne sur les mesures permettant de diminuer la prolifération et l'impact de ces animaux sur la biodiversité et les habitants de nos communes rurales.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Madame la Députée,

comme vous le mentionnez, le raton laveur impacte durement la biodiversité wallonne. Les dégâts économiques et des nuisances domestiques sont également à déplorer. Il est également responsable de prélèvements dans les vergers et les cultures.

L'espèce constitue également une menace pour la santé humaine en raison de son rôle dans la transmission de zoonoses. La problématique sanitaire liée à cette espèce a récemment été amplifiée par la découverte, pour la première fois sur le territoire wallon, de vers intestinaux de *Baylisascaris procyonis* chez six individus. Bien que la contamination chez l'être humain soit assez rare, il convient de respecter scrupuleusement une série de mesures de prévention essentielles communiquées par le SPW et rappelées sur le site wallonie.be.

À compter du printemps 2025, le DNF prévoit une action concertée et globalisée dans l'ensemble des forêts domaniales dont la Région est propriétaire. Le DNF est en train de se doter d'un armement collectif adapté à la destruction après piégeage du raton. Cet armement remplit les meilleurs standards en termes d'efficacité et de bien-être animal. Une formation à son usage sera suivie par les agents concernés.

Les subventions destinées à supporter les autorités communales dans leur gestion de l'espèce existent, notamment pour la gestion des carcasses. Il est à cet égard conseillé aux particuliers de contacter les autorités communales pour traiter les problématiques liées à l'espèce.

Le SPW Mobilité et Infrastructures assure la gestion des carcasses retrouvées au niveau des voiries et des cours d'eau gérés par la Région wallonne, et les services du DNF s'occupent, quant à eux, des carcasses trouvées sur le reste du territoire régional. Dans ces deux cas, les dépouilles sont envoyées au clos d'équarrissage.

Des mesures peuvent être mises en place par chaque citoyen pour éviter d'attirer le raton laveur et limiter les intrusions à l'intérieur des maisons. Mon administration a produit un dépliant résumant les gestes barrières à adopter en matière de nourrissage et d'aménagement à réaliser autour des maisons.

Au vu de l'importance de la population du raton laveur en Région wallonne, environ 75 000 individus, la poursuite des efforts à l'échelle locale demeure essentielle pour endiguer la prolifération de cette espèce exotique envahissante.

M. le Président. – La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je me réjouis de ce que vous avez annoncé, notamment dans les mesures à venir.

Par rapport à ce qui est déjà en place, avec le rôle du DNF, vous avez parlé d'une subvention notamment à destination des communes.

Au niveau de l'évacuation des carcasses, il serait utile d'informer les communes sur les différents outils à leur disposition parce que, généralement, on reçoit des circulaires qui nous font peur et qui nous demandent de prendre en charge certaines matières sans nous donner les moyens. Or, ici, il y a justement des moyens mis à disposition des communes. Il serait opportun de les diffuser pour une meilleure gestion commune de la prolifération de ces rats laveurs.

(M. Spies, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Huberty
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « la lutte contre les scolytes »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « la lutte contre les scolytes ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, les scolytes, ces insectes ravageurs, sont bien connus de nos exploitants forestiers. Leur développement et leur propagation sont globalement favorisés par les effets délétères du dérèglement climatique, même si leur présence sur notre territoire dépend des conditions météorologiques annuelles. Les dégâts occasionnés peuvent varier de manière importante d'année en année.

Au niveau de la forêt publique wallonne, l'administration avait enregistré des volumes de bois scolytés d'environ 190 000 mètres cubes en 2018 et de près de 400 000 mètres cubes en 2019 et 2020. Les années suivantes, en 2021 et 2022, les volumes observés diminuaient à la suite de conditions printanières plus fraîches, passant de 140 000 mètres cubes à 80 000 mètres cubes.

Le bois scolyté est généralement moins valorisé sur les marchés que le bois intact, passant, par exemple, pour les épicéas, d'un prix autour des 100 euros le mètre cube à un prix avoisinant les 40 euros du mètre cube. Le manque à gagner pour les exploitants est donc important et fut particulièrement élevé pour les années 2019 et 2020.

La solution préconisée par votre prédécesseur pour atténuer l'impact des scolytes était de favoriser la transformation de nos forêts en forêts résilientes. Il

s'agissait d'adapter nos plantations forestières après une mise à blanc en variant les essences plantées et en s'assurant qu'elles soient adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Comptez-vous continuer à agir en ce sens ?

Les aides régionales à la replantation avaient précédemment fait l'objet d'appels à projets. Une proposition de décret datant de la législature précédente envisageait de les pérenniser au travers d'aides structurelles. Quel est votre avis sur un tel dispositif ? Quels budgets réservez-vous aux actions menées dans ce domaine ?

Enfin, pouvez-vous nous donner quelques informations sur les dégâts infligés par les scolytes à nos forêts en 2023 et 2024 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, l'amélioration de la résilience de nos forêts, c'est-à-dire de leur capacité à se reconstituer spontanément après une perturbation, est indispensable pour préserver leur capacité de production sur le long terme. Elle est favorisée par le maintien ou l'introduction d'essences adaptées au climat et à la nature du sol ainsi que par la diversification des peuplements.

Au vu de la répétition, au cours des dernières décennies, de crises sanitaires et d'épisodes climatiques stressants pour nos forêts, l'amélioration de la résilience de nos forêts constitue plus que jamais une priorité.

L'objectif du programme « Forêt résiliente », lancé en 2021 dans le cadre du Plan de relance, était d'encourager, sous forme de soutien financier, les propriétaires forestiers wallons à reconstituer une forêt plus résiliente, afin qu'elle puisse continuer à assurer ses nombreux services écosystémiques.

À titre d'information, entre 2021 et 2023, quelque 3 858 hectares de forêts ont pu bénéficier du soutien « Forêt résiliente » pour un montant total de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, comme vous le faites justement remarquer, les dégâts liés aux scolytes sont en diminution depuis 2021. Il s'agit du cycle normal de l'insecte qui voit sa population, et donc ses dégâts, diminuer après quelques années. De plus, le printemps humide a fortement gêné l'essaimage des insectes. L'année 2023 montrait une diminution de presque 25 % par rapport à l'année précédente. L'année 2024 n'est pas encore terminée, mais une tendance similaire s'observe déjà. Les surveillances menées par l'Observatoire wallon de la santé des forêts ainsi que les chiffres fournis par le Département de la nature et des forêts montrent un lent retour vers la normalité. Mon administration reste toutefois vigilante à l'évolution du

phénomène et continue d'informer le secteur sur les bonnes pratiques à mener ainsi que sur l'évolution de la situation.

Ainsi, la possibilité d'un renouvellement potentiel d'une mesure telle que le projet « Forêt résiliente » sera analysé par mon administration en fonction de l'évolution de la crise du scolyte.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour ces éléments de réponse. En effet, le climat nous a été favorable cette année. Prudence, toutefois, vous savez comment cela évolue. Comme vous l'avez dit, on a travaillé principalement par un appel à projets. Il faudrait très sincèrement passer à un financement sur le long terme, au travers peut-être d'un fonds budgétaire comme cela avait été proposé, voici quelques années, par le ministre des Forêts, René Collin. Cela permettrait d'avoir un budget un peu plus stable pour contrecarrer ce phénomène.

**Question orale
de M. Huberty
à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la
Ruralité,
sur « le soutien de la Wallonie aux tiers-lieux »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Huberty à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « le soutien de la Wallonie aux tiers-lieux ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, les tiers-lieux sont des espaces ouverts de rencontre, de création, d'échange, de découverte et de partage. Portés par des initiatives issues des pouvoirs locaux ou des citoyens, ils avaient fait l'objet d'une attention particulière sous la précédente législature. En effet, pas moins de 23 projets avaient été sélectionnés pour bénéficier d'un financement total, via le Plan de relance, de 11 493 937 euros. La ministre de l'époque avait indiqué qu'un suivi allait être organisé pour savoir quel *business model* pouvait fonctionner en milieu rural et qu'une mise en réseau et un accompagnement allaient être mis en place.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement des 23 projets retenus ? L'ensemble de ceux-ci sont-ils en fonction ? Un contrôle régulier par l'administration de l'action de ces 23 projets est-il effectué ? Pouvez-vous faire le point sur le suivi annoncé sous la précédente législature ?

La mise en réseau et l'accompagnement sont-ils mis en place ou ce processus est-il en cours ?

Les tiers-lieux peuvent être financés par des plans communaux de développement rural, de même que par des groupes d'action locale. Quelle proportion bénéficie de ces financements locaux ? Y a-t-il d'autres financements régionaux que celui que j'ai évoqué au travers du Plan de relance ? Le précédent Gouvernement avait décidé de soutenir le projet des tiers-lieux via le Plan de relance, qui est appelé à se terminer très prochainement, comme vous le savez.

La question du financement à long terme de ces projets se pose. Avez-vous pu déjà entamer une réflexion sur ce dossier ? Des pistes sont-elles explorées ou ces structures devront-elles au terme du Plan de relance, assurer seules leur autonomie financière ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre intérêt concernant le suivi de l'appel à projets « Tiers-lieux ruraux », lancé dans le cadre du Plan de relance. Cette initiative s'est en effet concrétisée par l'apport d'un soutien régional durant trois ans à 23 projets pilotes de tiers-lieux dont 11 sont portés par des pouvoirs publics – dix communes et un CPAS – et 12 par des ASBL.

Pour rappel, les tiers-lieux sont des dispositifs multiservices qui visent à répondre aux besoins des populations rurales par des services de proximité et des dynamiques nouvelles. En renforçant ces espaces, la Wallonie cherche à améliorer l'attractivité des villages et à soutenir la résilience des territoires. Ces lieux favorisent le partenariat et l'inclusivité, recréant ainsi du lien social. Par essence, le tiers-lieu peut combiner plusieurs services tels que des espaces de coworking, des cafés citoyens ou des ateliers partagés. Pour répondre à votre question sur l'état d'avancement des 23 projets retenus depuis la notification des subventions à la fin de 2023, 22 projets ont tenu des comités d'accompagnement où les conditions de démarrage ont été vérifiées, telles que l'accès durable aux biens pour les infrastructures et les conventions de partenariat.

Ces réunions ont permis de dresser un premier bilan des lieux et des services existants ainsi que d'élaborer un calendrier pour les nouvelles initiatives à mettre en œuvre dans le cadre du projet. Un seul projet, celui de la Ville de Herve, reste en suspens en raison de problèmes d'accès durable au foncier. Une décision sera prise en concertation avec le nouveau collègue pour statuer sur la suite à donner à ce projet.

En ce qui concerne la mise en fonction de l'ensemble des projets, 22 sont actuellement opérationnels. La majorité d'entre eux bénéficiaient déjà de locaux et proposaient certains services avant l'appel à projets, le soutien régional ayant pour objectif d'élargir cette offre. Cela inclut l'amélioration de

l'accessibilité et la promotion d'une dynamique de croisement entre les fonctions et les publics.

Parmi les nouveaux services figurent des cantines, des donneries, des services pour l'enfance, des ateliers de formation et d'insertion artisanale, des *repair cafés* ainsi que des espaces dédiés à l'entrepreneuriat et au numérique. En matière de contrôle régulier par l'administration, les projets bénéficient d'un suivi continu pendant la période de subvention. Chaque projet est encadré par un comité d'accompagnement avec des visites sur site pour vérifier la concrétisation des actions prévues.

Les projets font également l'objet de rapports périodiques et d'un suivi de dépenses. Conformément aux règles de subvention, les montants octroyés sont des avances validées uniquement après approbation des rapports et des contrôles financiers.

Concernant le suivi annoncé sous la précédente législature, il est bien en place. Un prestataire de services a été mandaté pour offrir un accompagnement personnalisé et une mise en réseau des projets. Un premier contact avec les porteurs de projets est prévu début novembre afin de présenter les modalités d'accompagnement et d'échange d'expertise. La participation active des porteurs de projet à ce réseau leur permettra de partager leur expérience et de capitaliser sur les meilleures pratiques pour identifier des modèles économiques durables en milieu rural.

Quant à la proportion de projets bénéficiant de financements locaux et régionaux, certains tiers-lieux reçoivent des subventions complémentaires. Par exemple, le projet porté par la Commune de Comblain-au-Pont bénéficie de subsides dans le cadre de leur PCDR. D'autres projets reçoivent également des financements complémentaires dans le cadre des initiatives « Cœur de village » ou de projets d'alimentation durable. Ces financements sont autorisés dans le cadre du vade-mecum de l'appel à projets, à condition qu'ils ne couvrent pas les mêmes dépenses que celles déjà subventionnées.

Enfin, concernant le financement à long terme des tiers-lieux, l'enjeu principal de cet appel à projets est de développer des activités pérennes qui ne nécessitent pas de soutien public dans la durée. Cet objectif est soutenu par les moyens d'accompagnement et de capitalisation mis en œuvre. Ces projets sélectionnés, divers et variés sont l'occasion de tester de nouvelles approches, des partenariats, y compris public-privé, mais l'objectif

principal doit rester de développer des activités pérennes en zones rurales. Cela passe notamment par la génération de revenus pour permettre le maintien des activités dans la durée.

Selon la philosophie de l'appel à projets lancé en 2022, je serai donc attentive à ce que les projets de tiers-lieux n'entrent pas dans une logique où un subside fait suite à un autre, mais vise bien la viabilité économique à long terme pour pérenniser leur offre de services.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour votre réponse. Vous aurez donc compris que, à terme, ces différentes structures vont devoir gérer elles-mêmes la manière dont elles fonctionnent. On sait que ce n'est pas toujours évident pour des structures comme cela de s'autofinancer.

Je sais que les mesures qui avaient été prises par l'ancienne ministre étaient des mesures à très court terme. Il faudrait envisager la manière dont on pourra soutenir ces différentes structures si elles ne deviennent pas autosuffisantes.

On sait, vous l'avez rappelé, toute l'importance que peuvent avoir les tiers-lieux. C'est un concept ou un terme fort récent, mais on voit déjà les aspects bénéfiques que cela peut engendrer dans les milieux ruraux. On sera très attentif à leur continuation, mais surtout à développer ce genre de structures à d'autres endroits dans les zones rurales en Wallonie.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Tellier, sur « la réduction des ambitions environnementales de la PAC en Wallonie » ;
- Mme Tellier, sur « la réforme du bail à ferme » à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 10 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
M. Pascal Baurain, Les Engagés
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Arnaud Dewez, MR
M. Eddy Fontaine, PS
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. François Huberty, Président
M. Loïc Jacob, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Nicolas Janssen, MR
M. Guillaume Soupart, MR
M. Patrick Spies, PS
Mme Céline Tellier, Ecolo
M. Jean-Paul Wahl, MR
Mme Valérie Warzée-Caverenne, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWAC	Agence wallonne de l'air et du climat
BCAE	bonnes conditions agricoles et environnementales (critère de conditionnalité des aides financières européennes allouées à l'agriculture)
BeSWIC	Belgian Safe Work Information Center (Centre de connaissance belge sur le bien-être au travail)
CARI	Centre apicole de recherche et d'information (ASBL)
CCPIE	Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement
CIPF	Centre indépendant de promotion fourragère
CODECO	Comité de concertation
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COP15	15e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Kunming 2021 - Montréal 2022)
COP16	16e conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Cali 2024)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de recherches agronomiques
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
FCO	fièvre catarrhale ovine
FEAMPA	Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture
FEDER	Fonds européen de développement régional
FJA	Fédération des jeunes agriculteurs
GISER	Gestion intégrée Sol-Érosion-Ruissellement (cellule)
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
LIFE	L'Instrument financier pour l'environnement (fonds de l'Union européenne pour le financement de sa politique environnementale)
MAEC	mesures agroenvironnementales et climatiques
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
NAC	nouveaux animaux de compagnie
OGM	organismes génétiquement modifiés
PAC	Politique agricole commune
PCDR	plan(s) communal(-aux) de développement rural
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière)
PGDA	Programme de gestion durable de l'azote en agriculture
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PRW	Plan de relance de la Wallonie
QFL	Qualité filière Lait
REGAL	Réduction du gaspillage alimentaire (plan wallon)
RIPARIAS	Reaching Integrated and Prompt Action in Response to Invasive Alien Species (Atteindre une action intégrée et rapide en réponse aux espèces exotiques envahissantes)
SPW	Service public de Wallonie

STG	spécialité traditionnelle garantie
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
ULg	Université de Liège
UPV	Union professionnelle vétérinaire
WWF	World Wildlife Fund (Fonds mondial pour la nature)
ZIT	zone(s) d'immersion temporaire